
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 17 mai 2005

SOMMAIRE

<i>Désignation d'un secrétaire de séance</i>	(p. 5)
<i>Appel nominal</i>	(p. 5)
<i>Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée</i>	(p. 5)
<i>Adoption du procès-verbal de la séance publique du 14 mars 2005</i>	(p. 5)
<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation accordée par délibération du 3 mars 2003 (dossier n° 2005-2635)</i>	(p. 5)
<i>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président en vertu de la délégation accordée par délibération du 18 avril 2005 (dossier n° 2005-2682)</i>	(p. 5)

Les textes des délibérations n° 2005-2635 à 2005-2696 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 345.

N° 2005-2635	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 11 avril 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 -</i>	(p. 5)
---------------------	--	--------

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-2636	<i>Lyon 2° - Demande d'individualisation d'autorisation de programme pour l'extension du tramway Montrochet - Convention de participation financière de la Communauté urbaine au Sytral pour le surcoût qualitatif - Convention de remboursement par le Sytral des déplacements de mobiliers Decaux -</i>	(p. 5)
N° 2005-2637	<i>Saint Priest - Quartier Bel Air - Acquisition d'une maison - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 6)
N° 2005-2638	<i>Convention passée avec l'association Kindertreff - Occupation d'un local à usage de dépôt de matériel -</i>	(p. 5)
N° 2005-2639	<i>Convention avec la Compagnie nationale du Rhône -</i>	(p. 5)
N° 2005-2640	<i>Parc de stationnement Les Berges du Rhône - Convention d'affermage conclue avec la société Européenne de stationnement - Avenant de clôture -</i>	(p. 6)
N° 2005-2641	<i>Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Lot n° 41 : fabrication, fourniture et pose de matériel de signalétique statique - Lot n° 46 : fabrication, fourniture et mise en oeuvre du mobilier structurant - Lot n° 47 : fabrication, fourniture et pose de signalétique dynamique - Approbation des dossiers de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert -</i>	(p. 6)
N° 2005-2642	<i>Approbation du programme social thématique (PST) de la communauté urbaine de Lyon pour 2005-2007 -</i>	(p. 9)
N° 2005-2643	<i>Bron - Secteur Albert Camus - Parc d'affaires - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2005-2644	<i>Caluire et Cuire - Grande rue de Saint Clair - Phase de travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)

N° 2005-2645	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Restructuration du centre-bourg - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2005-2646	<i>Vaulx en Velin - Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Approbation des dossiers de consultation des entrepreneurs - Requalification des espaces extérieurs - Infrastructure et aménagement des rez-de-chaussée d'immeubles -</i>	(p. 7)
N° 2005-2647	<i>Décines Charpieu, Jonage - Anneau bleu - Mise en valeur du canal de Jonage et du Grand Large - Aménagement des berges - Création de la passerelle de Décines Charpieu - Déclaration sans suite du concours de maîtrise d'oeuvre - Paiement de la prime aux candidats -</i>	(p. 9)
N° 2005-2648	<i>Saint Priest - Porte des Alpes - Secteur central - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 7)
N° 2005-2649	<i>Lyon 5° - Parc des Hauteurs - Aménagement du chemin de la Visitation - Approbation du projet - Convention de réalisation des équipements communaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2005-2650	<i>Lyon 9° - La Duchère - Parc du Vallon - Bassins hydrauliques - Etudes et frais de maîtrise d'ouvrage - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2005-2651	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Centre-bourg - Restructuration - Ouverture de la concertation -</i>	(p. 6)
N° 2005-2652	<i>Tassin la Demi Lune - Carrefour de la Libération - Clôture de la concertation préalable -</i>	Retiré
N° 2005-2653	<i>Vaulx en Velin - ZAC du Centre-Ville - Approbation du bilan d'opération modifié et de l'avenant n° 5 à la convention d'aménagement avec la SERL -</i>	(p. 7)
N° 2005-2654	<i>Oullins - Projet Yzeron-Sémard - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 7)
N° 2005-2655	<i>Saint Priest - Saint Priest centre - Opération de renouvellement urbain (Oru) - Acquisition de logements et de garages - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 10)
N° 2005-2656	<i>Meyzieu - Projet de création d'un établissement pénitentiaire pour mineurs - Avis sur la mise en compatibilité du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise -</i>	(p. 11)
N° 2005-2657	<i>Meyzieu - Projet de création d'un établissement pénitentiaire pour mineurs - Avis sur la mise en compatibilité du secteur "est" du plan d'occupation des sols -</i>	(p. 12)
N° 2005-2658	<i>Limonest - ZAC des Bruyères - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 12)
N° 2005-2659	<i>Saint Priest - Porte des Alpes - Parc technologique - ZAC Feuilly - Bilan modificatif - Nouvel échéancier de versement des participations communautaires - Avenant n° 6 à la convention d'aménagement passée avec la SERL -</i>	(p. 7)
N° 2005-2660	<i>Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - Première phase - Quai Rambaud - Parcelle cadastrée BP 5 - Convention de participation passée avec les constructeurs -</i>	(p. 13)
N° 2005-2661	<i>Lyon 6° - ZAC Thiers - Prorogation de la concession - Allongement du délai de réalisation du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) - Approbation du bilan modificatif - Avenant n° 4 -</i>	(p. 6)
N° 2005-2662	<i>Couzon au Mont d'Or - Rue Reverchon - Opération n° 0824 - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2005-2663	<i>Fontaines sur Saône - Rue Rigot Vitton - Etudes - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2005-2664	<i>Pierre Bénite - Aménagement du carrefour RD 15-Salengro - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2005-2665	<i>Tassin la Demi Lune, Ecully - Réaménagement du Valvert - Opération n° 969 - Demande complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 13)
N° 2005-2666	<i>Mions - Requalification de la route de Corbas - Clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 7)
N° 2005-2667	<i>Lyon 8° - Rue Jean Sarrazin - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 14)
N° 2005-2668	<i>Meyzieu - Voie nouvelle 33 (prolongement Mendès-France) - Inscription de l'opération à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 - Individualisation d'autorisation de programme et lancement de la procédure des marchés de travaux - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 14)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2005-2669	<i>Exploitation du centre de congrès de la Cité internationale de Lyon - Saisine de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) -</i>	(p. 7)
N° 2005-2670	<i>Lyon 3° - Institution d'un droit de préemption urbain, renforcé pour les immeubles compris dans le périmètre délimité par les rues Chaponnay, Créqui, Verlet Hanus et Voltaire -</i>	(p. 7)
N° 2005-2671	<i>Syndicat Saône Mont d'Or - Convention - Subvention d'équipement pour la réalisation de travaux dans la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or -</i>	(p. 7)
N° 2005-2672	<i>Démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Soutien à l'association Rhône-Alpes Entreprendre (RAE) - Avenant à la convention triennale - Subvention -</i>	(p. 14)
N° 2005-2673	<i>Démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Développement des créations d'entreprises innovantes - Avenant pour l'année 2005 à la convention triennale avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon -</i>	(p. 15)
N° 2005-2674	<i>Démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Soutien à l'Association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (Aescra) - Convention - Subvention -</i>	(p. 15)
N° 2005-2675	<i>Convention avec l'association Equi'sol - Subvention -</i>	(p. 16)
N° 2005-2676	<i>Projet Pacerel - Avenant 2005 à la convention cadre Equal - Avenants 2005 aux conventions directes avec les autres membres du partenariat de développement -</i>	(p. 7)
N° 2005-2677	<i>Filière sciences de la vie - Soutien à l'implantation de l'European Cervical Cancer Association (Ecca) - Avenant à la convention du 21 janvier 2003 - Subvention -</i>	(p. 7)
N° 2005-2678	<i>Lyon 7° - Animation technopolitaine du site de Gerland - Avenant à la convention avec l'Ecole normale supérieure des sciences de Lyon - Programme 2005 - Participation financière -</i>	(p. 8)
N° 2005-2679	<i>Lyon 9° - Fonds de concours à la ville de Lyon pour la mission d'animation des centres commerciaux de la Duchère -</i>	(p. 8)
N° 2005-2680	<i>Animation technopolitaine du site de la Doua - Avenant à la convention avec l'Institut national des sciences appliquées (Insa) de Lyon - Programme 2005 - Participation financière -</i>	(p. 8)
N° 2005-2681	<i>Animation technopolitaine du site de Vaulx en Velin - Avenant à la convention avec l'Association du pôle de compétence en urbanisme (programme 2005) -</i>	(p. 8)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-2682	<i>Compte-rendu des marchés à procédure adaptée, passés en vertu de la délégation accordée à monsieur le président par délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 -</i>	(p. 5)
N° 2005-2683	<i>Contrats d'assurance généraux (2005-2010) - Autorisation de signer sept marchés -</i>	(p. 8)
N° 2005-2684	<i>Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Opérations globalisées pour la maintenance de bâtiments - Acquisitions de matériels - Individualisation d'autorisation de programme 2005 -</i>	(p. 16)
N° 2005-2685	<i>Saeml Sogely - Modification des statuts -</i>	(p. 8)
N° 2005-2686	<i>Administration et exploitation des environnements applicatifs et de l'infrastructure du système d'information de la Communauté urbaine - Autorisation de signer des marchés -</i>	(p. 8)
N° 2005-2687	<i>Tierce maintenance applicative du système d'information - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 8)
N° 2005-2688	<i>Refonte du système d'information de la gestion des ressources humaines - Individualisation complémentaire d'opération -</i>	(p. 8)

COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-2689	<i>Travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'assainissement pour l'année 2006 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 8)
N° 2005-2690	<i>Communes du Sage de l'est lyonnais - Elaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux - Autorisation de signer la convention -</i>	(p. 17)
N° 2005-2691	<i>Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'eau potable pour l'année 2006 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 8)
N° 2005-2692	<i>Développement durable : l'Agenda 21 du Grand Lyon - Stratégie et programme d'actions pour le 21^e siècle - Plan d'actions 2005-2007 -</i>	(p. 18)

N° 2005-2693	<i>Déchetteries - Règlement intérieur -</i>	(p. 29)
N° 2005-2694	<i>Mise à disposition de la ville de Lyon d'un agent administratif qualifié - Convention -</i>	(p. 8)
N° 2005-2695	<i>Création d'une activité accessoire -</i>	(p. 8)
N° 2005-2696	<i>Créations et transformations d'emplois -</i>	(p. 8)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le mardi 17 mai 2005 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 4 mai 2005 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Bertrand, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Bourgogne, Brochier, Brolquier, Chaffringeon, Chevailler, Collet, Mmes d'Anglejan, David, De Coster, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, M. Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Mme Frieh, MM. Galliano, Gandilhon, Mme Gautier, MM. Gignoux, Giordano, Girod, Gonon, Guétaz, Guimet, Huguet, Imbert, Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, M. Morales, Mmes Mosnier-Laï, Nachury, Orcel-Busseneau, MM. Pacalon, Perret, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Philipps, Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puviv de Chavannes, MM. Rémond, Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Sangalli, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Dumont (pouvoir à M. Reppelin), Colin (pouvoir à M. Laurent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Duport (pouvoir à M. Abadie), Barral (pouvoir à Mme Bertrix), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Sturla), Buffet (pouvoir à M. Le Gall), Buronfosse (pouvoir à M. Roche), Chapas (pouvoir à M. Assi), Communal-Haour (pouvoir à M. Gonon), Darne JC. (pouvoir à M. David), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Fournel (pouvoir à Mme Rabatel), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Guillaume, Isaac-Sibille (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Meyer (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Nardone (pouvoir à Mme Reynaud), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Philip (pouvoir à Mme Nachury), Sardat (pouvoir à M. Forissier), Turcas (pouvoir à M. Jeannot).

Absents non excusés : MM. Barge, Béghain, Braillard, Clamaron, Mme Decieux, MM. Deschamps, Guillemot, Mmes Marquaille, Palleja, Petitjean, MM. Roux de Bezieux, Téodori, Vial.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Besnard (pouvoir à M. Durieux), MM. Huguet (pouvoir à M. Lelièvre), Pacalon (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Vincent).

**Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 14 mars 2005**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 14 mars 2005. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2005-2635 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 11 avril 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 3 mars 2003 au Bureau délibératif et qui font l'objet du rapport numéro 2005-2635. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président

N° 2005-2682 - finances et institutions - Compte-rendu des marchés à procédure adaptée, passés en vertu de la délégation accordée à monsieur le président par délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée par délibération du 18 avril 2005 et qui font l'objet du rapport numéro 2005-2682. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-2636 - Lyon 2° - Demande d'individualisation d'autorisation de programme pour l'extension du tramway Montrochet - Convention de participation financière de la Communauté urbaine au Sytral pour le surcoût qualitatif - Convention de remboursement par le Sytral des déplacements de mobiliers Decaux - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2005-2638 - Convention passée avec l'association Kindertreff - Occupation d'un local à usage de dépôt de matériel - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2639 - Convention avec la Compagnie nationale du Rhône - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2649 - Lyon 5° - Parc des Hauteurs - Aménagement du chemin de la Visitation - Approbation du projet - Convention de réalisation des équipements communaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2005-2650 - Lyon 9° - La Duchère - Parc du Vallon - Bassins hydrauliques - Etudes et frais de maîtrise d'ouvrage - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Flaconnèche comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2636, 2005-2638, 2005-2639, 2005-2649 et 2005-2650. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-2637 - Saint Priest - Quartier Bel Air - Acquisition d'une maison - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bonnard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2637. Monsieur Bonnard, vous avez la parole.

M. BONNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BONNARD.

N° 2005-2640 - Parc de stationnement Les Berges du Rhône - Convention d'affermage conclue avec la société Européenne de stationnement - Avenant de clôture - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-2641 - Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Lot n° 41 : fabrication, fourniture et pose de matériel de signalétique statique - Lot n° 46 : fabrication, fourniture et mise en oeuvre du mobilier structurant - Lot n° 47 : fabrication, fourniture et pose de signalétique dynamique - Approbation des dossiers de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2005-2661 - Lyon 6° - ZAC Thiers - Prorogation de la concession - Allongement du délai de réalisation du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) - Approbation du bilan modificatif - Avenant n° 4 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Nachury a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2640, 2005-2641 et 2005-2661. Madame Nachury, vous avez la parole.

Mme NACHURY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, le groupe Les Verts s'étant abstenu sur le dossier n° 2005-2641.

Rapporteur : Mme NACHURY.

N° 2005-2643 - Bron - Secteur Albert Camus - Parc d'affaires - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2643. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

N° 2005-2644 - Caluire et Cuire - Grande rue de Saint Clair - Phase de travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

N° 2005-2663 - Fontaines sur Saône - Rue Rigot Vitton - Etudes - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2644 et 2005-2663. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

M. MARQUEROL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

N° 2005-2645 - Saint Didier au Mont d'Or - Restructuration du centre-bourg - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

N° 2005-2651 - Saint Didier au Mont d'Or - Centre-bourg - Restructuration - Ouverture de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

N° 2005-2662 - Couzon au Mont d'Or - Rue Reverchon - Opération n° 0824 - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2664 - Pierre Bénite - Aménagement du carrefour RD 15-Salengro - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2645, 2005-2651, 2005-2662 et 2005-2664. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2005-2646 - Vaulx en Velin - Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Approbation des dossiers de consultation des entrepreneurs - Requalification des espaces extérieurs - Infrastructure et aménagement des rez-de-chaussée d'immeubles - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2005-2653 - Vaulx en Velin - ZAC du Centre-Ville - Approbation du bilan d'opération modifié et de l'avenant n° 5 à la convention d'aménagement avec la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Beauverie n'est pas arrivé. Il était rapporteur des dossiers numéros 2005-2646 et 2005-2653. Monsieur Beauverie aurait aimé vous dire que la commission avait émis un avis favorable ! Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. BEAUVERIE, absent momentanément.

N° 2005-2648 - Saint Priest - Porte des Alpes - Secteur central - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales - Porte des Alpes -

N° 2005-2659 - Saint Priest - Porte des Alpes - Parc technologique - ZAC Feuilly - Bilan modificatif - Nouvel échéancier de versement des participations communautaires - Avenant n° 6 à la convention d'aménagement passée avec la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Madame David a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2648 et 2005-2659. Madame David, vous avez la parole.

Mme DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DAVID.

N° 2005-2652 - Tassin la Demi Lune - Carrefour de la Libération - Clôture de la concertation préalable - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport 2005-2652 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2005-2654 - Oullins - Projet Yzeron-Sémard - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2654. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

M. IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. IMBERT.

N° 2005-2666 - Mions - Requalification de la route de Corbas - Clôture de la concertation préalable - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Serres a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2666. Monsieur Serres, vous avez la parole.

M. SERRES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. SERRES.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2005-2669 - Exploitation du centre de congrès de la Cité internationale de Lyon - Saisine de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-2670 - Lyon 3° - Institution d'un droit de préemption urbain, renforcé pour les immeubles compris dans le périmètre délimité par les rues Chaponnay, Créqui, Verlet Hanus et Voltaire - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur Desseigne comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2669 et 2005-2670. Monsieur Desseigne, vous avez la parole.

M. DESSEIGNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DESSEIGNE.

N° 2005-2671 - Syndicat Saône Mont d'Or - Convention - Subvention d'équipement pour la réalisation de travaux dans la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

N° 2005-2676 - Projet Pacerel - Avenant 2005 à la convention-cadre Equal - Avenants 2005 aux conventions directes avec les autres membres du partenariat de développement - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2005-2677 - Filière sciences de la vie - Soutien à l'implantation de l'European Cervical Cancer Association (Ecca) - Avenant à la convention du 21 janvier 2003 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Laurent a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2671, 2005-2676 et 2005-2677. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

M. le vice-président LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

N° 2005-2678 - Lyon 7° - Animation technopolitaine du site de Gerland - Avenant à la convention avec l'Ecole normale supérieure des sciences de Lyon - Programme 2005 - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2005-2680 - Animation technopolitaine du site de la Doua - Avenant à la convention avec l'Institut national des sciences appliquées (Insa) de Lyon - Programme 2005 - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2005-2681 - Animation technopolitaine du site de Vaulx en Velin - Avenant à la convention avec l'Association du pôle de compétence en urbanisme (programme 2005) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2678, 2005-2680 et 2005-2681. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

M. LARÉAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LARÉAL.

N° 2005-2679 - Lyon 9° - Fonds de concours à la ville de Lyon pour la mission d'animation des centres commerciaux de la Duchère - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Calvel était rapporteur du dossier numéro 2005-2679. Il s'est absenté ! Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. Calvel absent momentanément.

IV - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-2683 - Contrats d'assurance généraux (2005-2010) - Autorisation de signer sept marchés - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° 2005-2685 - Saeml Sogely - Modification des statuts - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-2686 - Administration et exploitation des environnements applicatifs et de l'infrastructure du système d'information de la Communauté urbaine - Autorisation de signer des marchés - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2005-2687 - Tierce maintenance applicative du système d'information - Autorisation de signer un marché - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2005-2688 - Refonte du système d'information de la gestion des ressources humaines - Individualisation complémentaire d'opération - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur le vice-président Bertrand comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2683 et 2005-2685 à 2005-2688. Monsieur Bertrand, vous avez la parole.

M. le vice-président BERTRAND, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BERTRAND.

V - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-2689 - Travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'assainissement pour l'année 2006 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2691 - Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'eau potable pour l'année 2006 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2695 - Création d'une activité accessoire - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné monsieur Bourgogne comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2689, 2005-2691 et 2005-2695. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

M. BOURGOGNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

N° 2005-2694 - Mise à disposition de la ville de Lyon d'un agent administratif qualifié - Convention - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service carrière-conseil -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-2694. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2005-2696 - Créations et transformations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Roche a été comme rapporteur du dossier numéro 2005-2696. Monsieur Roche, vous avez la parole.

M. ROCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. ROCHE.

DEUXIEME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2005-2642 - déplacements et urbanisme - Approbation du programme social thématique (PST) de la communauté urbaine de Lyon pour 2005-2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2642. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a une demande d'intervention du groupe GAEC.

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, le groupe GAEC souligne l'effort poursuivi par la communauté urbaine de Lyon avec le programme social thématique pour le logement. Partant du constat nuancé des résultats des actions conduites en partenariat avec l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, nous avons, le 13 décembre dernier, décidé de doubler d'ici à 2007 l'effort de notre collectivité en matière d'action sur l'habitat ancien.

Certes, le statut privé de la propriété de ces logements contraint les contractualisations possibles et a certains effets sur leur durée. Cependant, ce volet de notre action sur l'habitat est essentiel. Le parc privé à vocation sociale tend à se réduire alors qu'il joue un rôle utile pour maintenir la diversité des peuplements des quartiers, en particulier dans les centres urbains.

Devant la pression foncière, nous ne devons pas relâcher nos efforts. Les Assises du logement social tenues en janvier 2004 au Grand Lyon avaient permis de rappeler l'urgence de ces questions pour l'agglomération. Par cette délibération, nous concrétisons un des engagements confirmés après cette rencontre pour renforcer la cohésion de notre agglomération et préserver la mixité de son habitat. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais donc mettre aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-2647 - déplacements et urbanisme - Décines Charpieu - Jonage - Anneau bleu - Mise en valeur du canal de Jonage et du Grand Large - Aménagement des berges - Création de la passerelle de Décines Charpieu - Déclaration sans suite du concours de maîtrise d'oeuvre - Paiement de la prime aux candidats - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Madame David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-2647. Madame David, vous avez la parole.

Mme DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande de parole du groupe Union pour un mouvement populaire.

M. FORISSIER : Monsieur le président, chers collègues, il s'agit une nouvelle fois d'une délibération qui considère les problèmes de l'Anneau bleu. Cette assemblée est appelée à se prononcer sur un dossier d'importance pour l'agglomération et l'amélioration du cadre de vie des habitants. Cependant, avec le dossier qui nous est soumis, le lancement des travaux sur ce grand projet va se retrouver une nouvelle fois retardé. En effet, il s'agit d'un concours déclaré sans suite et de délibérer sur l'indemnisation des candidats, ce qui est tout à fait normal.

Je tiens cependant à rappeler que nos communes ont déjà subi des avatars de l'abandon par l'Etat d'une procédure dans le cadre de l'octroi d'une nouvelle concession EDF, ce qui s'est traduit en plusieurs années de décalage pour le lancement des premiers travaux. Actuellement, le premier chantier d'aménagement lié au désenvasement du Grand Large est également ajourné, pour des raisons techniques. Cette situation est d'autant plus regrettable que nous sommes sur un site très convoité par les habitants et les utilisateurs des bases nautiques. Il ne faudrait pas que ce grand projet d'agglomération s'enlise.

M. LE PRÉSIDENT : Surtout avec l'envasement !

M. FORISSIER : Oui, exactement ! C'est pourquoi je souhaite vivement que la Communauté urbaine s'engage pour relancer en priorité cette procédure nécessaire au lancement des travaux d'aménagement des berges et de la passerelle de Décines.

A plusieurs reprises, je me suis déjà exprimé sur ce grand dossier de l'Anneau bleu. Une nouvelle fois, je tiens à rappeler que, sur ce dossier d'intérêt d'agglomération, j'ai une forte attente de l'intercommunalité et plus spécialement de la Communauté urbaine de procéder aux aménagements et de participer à la réorganisation matérielle des bases nautiques, dont certaines installations sont largement profitables aux habitants originaires de Lyon et Villeurbanne et ont un rayonnement sur une quarantaine de communes. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Reppelin va vous rappeler sa détermination et la nôtre pour l'Anneau bleu.

M. le vice-président REPELLIN : Merci, monsieur le président. Simplement, chers collègues, pour rappeler que le conseil de Communauté avait délibéré le 12 juillet et approuvé la procédure de concours d'architecture et d'ingénierie et que nous avons fait le choix de retenir une seule équipe de maîtrise d'oeuvre pour les deux opérations.

En effet, il y a une passerelle à construire -comme cela a été exprimé- à Décines Charpieu et il y a aussi quarante kilomètres de berges sur le canal de Jonage à aménager. Le choix d'avoir une seule maîtrise d'œuvre permettait d'assurer la prise en compte du projet de passerelle dans le projet d'espaces publics des berges, et notamment en ce qui concerne l'insertion paysagère et surtout le problème des rampes d'accès de l'ouvrage qui sont importantes. En effet, on n'a pas le même gabarit imposé sur la passerelle et sur la hauteur des berges. De plus, il faut aussi assurer une meilleure unité de conception dans la définition des deux projets et aussi pouvoir mieux coordonner les phases de réalisation des travaux.

A la suite de la présentation du 11 février 2005 au jury de concours et à la suite de la présentation des cinq candidats admis à faire une offre au jury, ce dernier n'a pas retenu de candidat. Malgré la qualité des projets qui étaient présentés, aucun n'était totalement satisfaisant à la fois sur l'aménagement des berges et sur la passerelle de Décines Charpieu. Le concours a donc été déclaré sans suite.

Un nouveau programme est en cours de définition et nous pensons séparer les projets, c'est-à-dire faire deux appels d'offres avec deux jurys différents, un sur la passerelle et un autre sur les berges.

La modification du programme est en cours depuis le mois de mars et nous consultons encore les services de l'Etat. Le programme devrait être finalisé en septembre 2005 et la procédure du concours devrait être relancée à partir d'octobre 2005. Ainsi, ce que l'on vise, c'est une sortie de la procédure de concours vers juin 2006 puis nous partirons ensuite dans la maîtrise d'œuvre. On peut dire que l'on a perdu six à sept mois. Voilà, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Pour que vous ayez le plus beau des aménagements, monsieur le maire !

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DAVID.

N° 2005-2655 - déplacements et urbanisme - Saint Priest - Saint Priest centre - Opération de renouvellement urbain (Oru) - Acquisition de logements et de garages - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bonnard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2655. Monsieur Bonnard, vous avez la parole.

M. BONNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission. Toutefois, il faut modifier le cinquième paragraphe et lire : *"Il convient aujourd'hui de prévoir les financements pour l'acquisition des 152 logements restants de la copropriété Les Alpes et des 163 garages de l'ensemble immobilier Alpes-Alpes*

Azur et de la copropriété 22, rue Maréchal Leclerc, pour un coût prévisionnel estimé à 12 563 000 € TTC avec le plan de financement prévisionnel suivant ."

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Merci. Monsieur le président, chers collègues, la ville de Saint Priest, avec d'autres de notre agglomération, s'est engagée avec force et conviction dans une politique de développement social urbain, au sein même de son centre-ville, avec une opération de renouvellement urbain qui s'articule sur un fonds de reconstruction-démolition ou démolition-reconstruction, avec globalement une offre plus importante de reconstruction, tous partenaires confondus ; cela restant au final à vérifier et nous devons veiller à ce que les logements sociaux aient toute leur place.

Les démolitions ne sont pas toujours la solution pour restructurer un quartier. Il ne suffit pas de faire sauter les tours et les barres pour réussir une mixité de vie dans un centre-ville où toutes les populations se trouvent en parfaite harmonie depuis plusieurs décennies, chaque ville ayant ses particularités et ses quartiers leur propre histoire.

Saint Priest centre, avec la copropriété Les Alpes, est une originalité. Cette copropriété a joué et continue de jouer un rôle social, un véritable pôle social solidaire. Les habitants, dans leur immense majorité, ont des revenus modestes. Ils sont très attachés à leur quartier. Ils participent, nombreux, aux activités sociales, culturelles, solidaires du centre-ville. A l'occasion d'une de vos visites, monsieur le président, pour le lancement de l'ORU, ils vous ont fait part de leurs inquiétudes et, en quelque sorte, de leurs propositions revendicatives. Les habitants sont attachés à leur quartier. Pour l'essentiel, ils souhaitent rester en centre-ville. Les propriétaires modestes sont particulièrement inquiets sur les moyens financiers de dédommagement qui leur sont proposés pour l'achat de leur logement. Même si un effort supplémentaire leur a été octroyé, ils ne pourront s'offrir le même logement.

Aussi, Saint Priest, comme d'autres villes, est-elle touchée par le renchérissement à l'achat, dans le neuf ou dans l'ancien, du mètre carré habitable. Nous souhaitons que soit privilégiée dans cette opération la plus grande recherche de relations humaines, des solutions pour chaque habitant au cas par cas, un véritable accompagnement pour les familles qui le souhaitent. La ville de Saint Priest s'est fortement investie. Cela suppose aussi des moyens à la hauteur des enjeux sociaux ; en quelque sorte, c'est la bourse ou la ville.

Le ministre Jean-Louis Borloo est venu vendredi 13 mai signer les dossiers en cours des GPV (grands projets de ville). Souhaitons qu'il ait encore un peu de disponibilités budgétaires pour les autres dossiers. On dit que les vendredis 13 portent bonheur ! Espérons qu'il n'ait pas croisé de chat noir ! En effet, le logement, au sens large du terme, connaît une grave crise dans notre pays. La cause de cette crise est fortement à rechercher dans l'évolution des modes de vie. Les besoins des logements ont fortement évolué en vingt ans. On assiste à une remise en cause de notre système public du logement social au profit d'une logique de plus en plus marchande. Les constructions neuves ne comblent pas le déficit de logements alors que la politique de la ville mériterait un engagement de toute la société pour améliorer la vie en ville, développer les logements de tous types, y compris les espaces publics partagés, et de qualité, innover en matière d'utilisation d'énergie, répondre aux besoins des transports collectifs de qualité. Le leitmotiv est souvent

“démolition” et cela, en fait, ne fait pas le compte. On estime les besoins de logements sociaux à 80 000 pour cette année ; en 2004, on arrivera à peine à 35 000 logements construits. Nous sommes donc particulièrement inquiets et sceptiques sur la bonne utilisation des 30 milliards d'euros annoncés pour les cinq ans à venir.

De plus, la politique de la ville est mise à mal. Les grands projets de ville dont la démarche reposait sur le partenariat qui tenait tant bien que mal le lien urbain, le lien économique, culturel et social sont remis en cause. Il faut donc se battre pour que les budgets de l'État soient utilisés au mieux, pour faire respecter dans toutes les opérations financières la parole citoyenne de ceux qui habitent là, des associations, des collectivités territoriales. En aucun cas ce ne doit être une “machine de guerre” contre les quartiers populaires des villes. L'expérience du passé nous appelle à la plus grande vigilance.

Nous devons soutenir l'existence d'un service public assurant pour tous le droit au logement, le droit à une ville de qualité : une véritable “sécurité sociale” du logement. Il s'agirait de mutualiser des moyens qui permettraient de garantir contre les risques de la vie et nul ne pourrait être chassé de chez lui pour cause financière.

La Communauté urbaine, il faut le dire, fait beaucoup d'efforts, notamment financiers, pour l'acquisition de foncier. Il y a peut-être aussi d'autres pistes à explorer qui aideraient à l'accession sociale, notamment en évitant l'exode en dehors de l'agglomération pour de nombreux jeunes ménages. Tout n'est pas à créer. Il y a les offices publics, les secteurs de l'OPAC, les HLM, les institutions financières, le 1 %, la Foncière gérée paritairement, la Caisse des dépôts et consignations. Il y a là de quoi faire et dans le bon sens !

Malheureusement, loin de contribuer à résorber les inégalités, l'action sociale du gouvernement les nourrit, les entérine, les accompagne. Communes, départements, régions n'ont pas les moyens de leurs ambitions, à budget constant et transferts de charges accrus. L'exercice du droit au logement ne peut être pensé sans intégrer la dimension du pouvoir d'achat, des salaires et de l'emploi.

De plus en plus de voix estiment que la mixité sociale devient difficile, parfois introuvable, au fur et à mesure de la mise en œuvre des plans Borloo et cohésion sociale. Il est vrai que les recettes libérales de privatisation de l'effort public ne font pas bon ménage avec une réelle politique de la ville.

Avec toutes ces critiques et ces remarques, cependant, notre groupe approuvera la délibération qui nous est proposée en tenant compte de ceci. J'espère que nous ferons tous ensemble un bon travail dans nos quartiers. Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste, madame David, madame le maire.

Mme DAVID : Merci, monsieur le président. Chers collègues, la présente délibération revêt pour la ville de Saint Priest un caractère particulièrement important à bien des titres.

Elle marque tout d'abord une étape essentielle d'un dispositif engagé dès 1999 lorsque Saint Priest s'est portée candidate pour bénéficier d'une opération de renouvellement urbain appelée à se poursuivre au cours des deux prochaines décennies.

Elle constitue également la traduction concrète du partenariat exemplaire et profitable à tous qui unit dans cette opération les trois protagonistes principaux que sont l'Etat, le Grand Lyon et

la ville de Saint Priest. En ce sens, elle est emblématique de la pertinence comme de l'aspect indispensable et déterminant de l'action publique pour redessiner nos villes, les rendre plus harmonieuses et y favoriser l'épanouissement humain.

Enfin, sous son caractère technique et financier, la délibération soumise à notre assemblée ouvre pour nous une des phases les plus délicates du processus qui verra des ménages quitter leur domicile, avec tout ce que cela comporte en matière d'affectivité et de symbolique dans la perspective d'une démolition de leur habitat.

C'est pourquoi, là encore, avec le concours de l'Etat et du Grand Lyon, nous nous sommes efforcés d'aborder cet enjeu avec le plus possible d'humanité, de précautions, d'écoute et de compréhension. Diagnostic social étayé, rencontre avec chacune des familles concernées, accompagnement individualisé, souci permanent d'information, de concertation et de transparence, chacun des trois partenaires a partagé cette même ligne de conduite.

Nous nous étions engagés dès l'origine à ce que nul ne soit lésé et à ce que chacun puisse se voir proposer une solution de relogement ; et, grâce à l'effort conjugué de tous, cet objectif nous l'atteindrons. Pour cela, nous multiplions toutes les opportunités de dialogue avec les familles et nous examinons attentivement chaque situation. L'acquisition régulière d'appartements destinés à être échangés, bien que coûteuse, constitue pour nous un impératif, effort auquel la Ville a choisi de contribuer encore plus fortement en attribuant une prime à l'accession pouvant atteindre 25 000 €.

Je veux donc profiter de cette occasion qui m'est donnée pour remercier, par votre intermédiaire, monsieur le président, l'ensemble des techniciens et élus du Grand Lyon qui, dans cette ambitieuse et délicate opération, nous font bénéficier de leur implication et de leurs compétences.

Grâce également au travail exemplaire d'élus et de collaborateurs municipaux mais aussi de nos interlocuteurs de l'État, la ville de Saint Priest engage aujourd'hui une phase historique de son développement. Elle le fait en confiance et dans la sérénité, consciente toutefois de la complexité d'un tel dossier et de sa forte responsabilité. Elle se félicite donc, dans cette entreprise, de pouvoir bénéficier du concours du Grand Lyon. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame David. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BONNARD.

N° 2005-2656 - déplacements et urbanisme - Meyzieu - Projet de création d'un établissement pénitentiaire pour mineurs - Avis sur la mise en compatibilité du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2005-2657 - déplacements et urbanisme - Meyzieu - Projet de création d'un établissement pénitentiaire pour mineurs - Avis sur la mise en compatibilité du secteur "est" du plan d'occupation des sols - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2656 et 2005-2657. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande de temps de parole du groupe UMP.

M. FORISSIER : Monsieur le président, mon intervention vaut pour ces deux dossiers et également pour le numéro 2005-2668 qui sont liés.

Monsieur le président, après l'annonce par le ministère de la Justice de la décision d'installer un établissement pénitentiaire pour Meyzieu, nous avons considéré la situation du quartier dans son ensemble et, en projet annexe, il était nécessaire de réaliser une voirie pour desservir cet établissement.

Comme cet établissement pour mineurs -et comme le souligne le rapport- est un véritable enjeu pour le développement de l'agglomération lyonnaise puisqu'il permettra la délocalisation des prisons de Lyon, il s'agit pour nous d'en profiter au niveau du quartier Mathiolan-Peyssillieu, inscrit en politique de la ville depuis une quinzaine d'années et qui n'avait jamais reçu jusqu'à ce jour le moindre signe d'aménagement urbain. La voirie ainsi créée va permettre, outre le désenclavement du quartier, la possibilité de le restructurer et d'y développer un projet urbain avec la production de logements -à peu près une capacité de quatre cents- répondant aux objectifs prévisionnels du programme local de l'habitat en cours d'élaboration.

Je tiens à remercier monsieur le président pour tout le travail des services communautaires sur ce dossier et, bien entendu, mes collègues élus qui ont très vite saisi l'enjeu important.

D'autres études restent à poursuivre et je souhaite que celles-ci intègrent la requalification de la rue du Rambion en privilégiant une qualité de traitement de l'espace public intégrant les modes doux piétons et cycles.

S'agissant de la construction de nouveaux logements nécessaires dans notre agglomération face aux besoins exprimés, je voudrais également souligner les difficultés auxquelles les communes sont confrontées, à savoir le financement du développement des équipements scolaires et sociaux induits par les nouvelles constructions. Dans les quartiers inscrits en politique de la ville, où la demande est encore plus pressante en équipements sociaux, il conviendrait que la solidarité d'agglomération puisse se construire, notamment autour d'un grand projet de répartition de ces équipements.

Je tiens également à préciser que je souhaite que, dans le cadre de la politique de la ville, une véritable concertation soit établie, dans le cadre des compétences de la Communauté urbaine, sur ce projet, comme on l'a demandé en comité de pilotage de la politique de la ville.

Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste a demandé deux minutes.

M. le vice-président DAVID : Monsieur le président, chers collègues, lorsque l'incarcération de mineurs est décidée par la justice, il est certainement préférable que celle-ci se fasse en milieu protégé, adapté à l'âge et aux conditions d'évolution du jeune en question. Faut-il que l'établissement soit totalement autonome, loin d'une prison ordinaire ? Peut-être ! Ce soir, cela n'est ni le moment ni le lieu d'en débattre mais la décision de construire un centre de détention pour mineurs, ou pour majeurs d'ailleurs, est une décision très sensible. L'emplacement et l'intégration dans la cité sont des enjeux extrêmement importants à tous points de vue.

Or, nous sommes ici sur une zone classée Na, c'est-à-dire constructible uniquement dans le cadre d'un plan d'ensemble de ladite zone, qui plus est située entre la rocade "est" et un quartier d'habitat social. Cela soulève deux remarques, sur la procédure et sur le choix du terrain d'assiette.

Sur la procédure, classée Na, cette parcelle ne peut accueillir un tel établissement que dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique et, même si la DUP s'impose par Etat interposé, il serait souhaitable, à nos yeux, que le sens, l'esprit pourrait-on dire, du classement Na soit maintenu dans le cadre d'un projet global qui respecte les orientations supérieures du schéma d'aménagement de l'agglomération.

Ensuite, sur le choix du terrain d'implantation, il est évidemment conclu entre le ministère de la Justice et la ville de Meyzieu -le maire le rappelait tout à l'heure- et cette démarche est de la responsabilité de la municipalité. Nous souhaitons simplement que soient réunies toutes les conditions pour une bonne intégration de l'établissement en question, à la fois par rapport à l'habitat existant et par rapport au projet nécessaire autour dudit établissement qui devra de toute façon respecter le plan d'aménagement et de développement durable qui exige de conforter la branche nord du V vert.

Pour toutes ces raisons de fond et de forme et devant les ambiguïtés du projet, notre groupe manifestera, par une partie de son effectif, une abstention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je vais donc mettre ces dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstentions : M. Crédoz, Mme David, MM. David, Flaconnèche, Guetaz, Polga, Sturla (groupe Socialiste et apparentés), M. Chaffringeon.

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-2658 - déplacements et urbanisme - Limonest - ZAC des Bruyères - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2658. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons deux minutes d'intervention pour le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, mes chers collègues, je ferai deux observations sur la ZAC les Bruyères à Limonest.

La première, c'est qu'il y a un élément nouveau puisqu'il y a des requêtes en provenance d'associations de l'environnement sur un site qu'elles considèrent -je pense à juste titre- comme intéressant sur la protection de l'environnement.

La deuxième observation, c'est que vous prenez la mesure et les précautions nécessaires, compte tenu de la directive européenne sur les conventions d'aménagement et, sur ce point-là, on ne peut que s'en réjouir puisque, depuis un certain nombre de mois, nous avons interpellé la Communauté urbaine et je n'ai pas été tout à fait le seul d'ailleurs, dans d'autres instances, à attirer l'attention sur ce fait. Donc c'est un élément intéressant.

Ces deux éléments montrent qu'il y a besoin de remettre un peu à plat ce dossier pour en mesurer tous les effets, notamment sur l'environnement. C'est pour cela que notre groupe souhaiterait qu'il soit retiré et, à défaut, nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT : Je voudrais simplement répondre à monsieur Tête pour lui dire que la Communauté urbaine et en particulier monsieur le vice-président Abadie et tous les services ont fait des efforts très importants pour prendre en compte le contexte environnemental et je pense que cette création de zone s'inscrit dans notre technopole verte, dans le prolongement de la zone d'activités Sans Souci, qui est un des fleurons de la Communauté et de l'agglomération. Donc, pour ma part, je ne vois que des avantages à la création de cette ZAC.

M. TÊTE : Vous venez de dire justement le point important dans la suite de la ZAC Sans Souci qui a posé suffisamment de difficultés dans le passé, notamment en matière d'environnement.

M. VINCENT : Je ne veux pas polémiquer mais je vous signale tout de même que l'environnement a été largement respecté et que, si on vous écoutait, on ne pourrait jamais avoir de création d'entreprise dans le secteur.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc le dossier aux voix.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : groupe Les Verts (sauf M. Buna et Mme Vessiller),
- abstentions : M. Buna, Mme Vessiller (groupe Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2005-2660 - déplacements et urbanisme - Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - Première phase - Quai Rambaud - Parcelle cadastrée BP 5 - Convention de participation passée avec les constructeurs - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2660. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts intervient. C'est retiré ? Retiré.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-2665 - déplacements et urbanisme - Tassin la Demi Lune - Ecully - Réaménagement du Valvert - Opération n° 969 - Demande complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2665. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : La commission a émis un avis favorable pour ce rapport qui concerne le réaménagement du boulevard de Valvert, avec une programmation, sur deux ans, d'un million d'euros par année.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Lors d'une précédente réunion de notre assemblée, vous nous aviez fait l'honneur, monsieur le président, de vanter la cohérence de la position de notre groupe. Nous vous remercions à nouveau de cette reconnaissance, dont nous apprécierions grandement qu'elle se diffuse largement pour pouvoir confirmer prochainement utilement les efforts que vous accordez aux déplacements en modes doux et en transports en commun au sein de l'agglomération.

Aussi, nous regrettons que l'attention de notre assemblée soit retenue à nouveau sur un sujet délicat, surtout en cette période où les contraintes financières de notre collectivité nécessitent quelques ajustements d'opérations. Les actuelles dispositions gouvernementales pourraient nous permettre d'ouvrir une large réflexion au bénéfice de l'affirmation des priorités.

La rédaction du rapport permet deux lectures : l'une accorde un crédit étonnant de précision à vos services qui prévoit déjà, à terme d'à peine six mois, une évolution budgétaire du projet de 100 M€ à 102 M€ ; la seconde pourrait être pétillante en appréciant, en moins de six mois, le doublement de la somme initialement réservée. Pour limiter votre émotion, il semblerait que ce doublement s'attache aux 2 M€ extraits et non aux 10 M€ estimés de l'opération.

Concevons l'inutilité de ce projet à la seule satisfaction de l'usage de l'automobile ! Les Verts maintiennent leur opposition à cette démarche et portent les valeurs d'un vote contre à ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc je vais le mettre aux voix... Pardon ! Le groupe Union pour la Communauté.

Mme D'ANGLEJAN : Merci. Monsieur le président, chers collègues, ce rapport sur le réaménagement du boulevard de Valvert évoque un sujet qui tient au cœur des membres du groupe Union pour la Communauté : le bouclage du périphérique à l'ouest de l'agglomération. Nous avons suivi avec intérêt l'accord de janvier dernier entre la Communauté et le département du Rhône et nous nous réjouissons de cet accord qui sort ce projet de vingt ans de quasi-immobilisme mais nous ne souhaitons pas qu'il soit à nouveau enterré, à peine sorti des cartons du Conseil général.

M. LE PRÉSIDENT : Le projet sera enterré !

Mme D'ANGLEJAN : Nous vous posons ce soir la question. Voilà la suite : avez-vous toujours la volonté forte de réaliser cette voirie indispensable au Grand Lyon ? Ce TOP (tronçon ouest du périphérique) a-t-il avancé depuis janvier dernier et avez-vous une idée du nouveau phasage de l'opération ? Nous attendons ce soir votre réponse, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Un comité de pilotage composé de membres du Grand Lyon et du Conseil général devrait être mis en place dans les semaines prochaines, voilà et ensuite, il vous fera des propositions dans un souci de concertation le plus large possible.

Donc je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : groupe Les Verts (sauf M. Buna et Mme Vessiller),
- abstentions : M. Buna, Mme Vessiller (groupe Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2005-2667 - déplacements et urbanisme - Lyon 8° - Rue Jean Sarrazin - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales - Huitième -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2667. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande du groupe Les Verts.

M. GIORDANO : Monsieur le président, chers collègues, le groupe des Verts voudrait profiter de ce dossier concernant le traitement des carrefours accidentogènes et le travail de recalibrage des chaussées pour réaffirmer son soutien à ces politiques de pacification des voiries.

En toute cohérence, la Communauté urbaine s'est lancée dans un programme ambitieux de promotion du vélo. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler tout le bien que l'on pensait de Vélo'v. Cette mise à disposition massive de vélos pour une somme symbolique, voilà bien là une action volontariste, un programme totalement innovant et qui plus est qui a déjà le soutien des associations écologiques.

Il faut bien sûr conforter ce dispositif par des aménagements cyclables adaptés. Là aussi, la volonté politique existe. Nous avons enregistré avec plaisir le fait qu'aujourd'hui, dans l'instruction des dossiers de réhabilitation de voirie, ce n'est plus lorsqu'on réalise une piste cyclable que l'on doit en donner des raisons mais lorsqu'on n'en réalise pas. Comme le dit notre collègue Gilles Vesco, la charge de la preuve est renversée. Notre collègue Yves Durieux fait régulièrement pour le groupe des remarques constructives dans les différents groupes de travail auquel nous participons.

Pour conclure, nous aimons ce souci quotidien de pacifier les voiries et de protéger, promouvoir les déplacements doux. Nous aimons cet esprit, monsieur le président, et nous tenions à réaffirmer à cette occasion notre soutien sans faille à cette politique cohérente d'occupation des voiries, surtout quand cette volonté est accompagnée de projets innovants et volontaristes, comme l'est le programme Vélo'v. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Giordano, je prends acte avec plaisir de la position du groupe Les Verts.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-2668 - déplacements et urbanisme - Meyzieu - Voie nouvelle 33 (prolongement Mendès-France) - Inscription de l'opération à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 - Individualisation d'autorisation de programme et lancement de la procédure des marchés de travaux - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons ensuite à Monsieur Flaconnèche pour le dossier sur Meyzieu. Donc avis favorable et vous vous êtes exprimé tout à l'heure. Donc je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstentions : M. Crédoz, Mme David, MM. David, Flaconnèche, Guetaz, Polga, Sturla (groupe Socialiste et apparentés), M. Chaffringeon.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-2672 - développement économique - Démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Soutien à l'association Rhône-Alpes Entreprendre (RAE) - Avenant à la convention triennale - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2005-2673 - développement économique - Démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Développement des créations d'entreprises innovantes - Avenant pour l'année 2005 à la convention triennale avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2005-2674 - développement économique - Démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Soutien à l'Association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (Aescra) - Convention - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Laurent a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2672, 2005-2673 et 2005-2674. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

M. le vice-président LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat, constatant son rôle positif sur l'image de marque du Grand Lyon. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies, monsieur Denis.

M. DENIS : Monsieur le président, chers collègues, trois délibérations nous sont soumises dans le cadre général du soutien à l'entrepreneuriat par le biais de conventions à des organismes : l'association Rhône-Alpes Entreprendre pour l'aide aux créations d'entreprises à fort potentiel, la CCI pour le développement des entreprises innovantes et l'association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes pour la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Il faut souligner la prise de conscience relativement récente ainsi que la cohérence de notre politique en la matière et ses résultats très positifs, grâce notamment à l'émergence du label "Lyon ville de l'entrepreneuriat" qui a vu le jour lors du salon des entrepreneurs de juin 2004, véritable succès auprès des forces économiques régionales et même nationales.

Il faut souligner enfin la logique de l'ensemble du dispositif puisque le Grand Lyon a mis en place une chaîne de soutien aux jeunes entreprises, en les accompagnant depuis la pré-incubation jusqu'à ce qu'elles deviennent pérennes, grâce à un réseau d'investissement, grâce à des événements à forte notoriété ou encore grâce à l'émergence d'un immobilier dédié bien adapté mais encore insuffisant.

Notre collectivité peut désormais revendiquer une action forte, lisible, efficace et partagée en matière de création d'entreprises. Le bilan est bon et prometteur.

Mais attention ! il serait dangereux voire suicidaire de se contenter de ces indicateurs encourageants. Au même titre que les grands projets urbains ou que la recherche de l'amélioration de notre cadre de vie, l'innovation ou le développement économique doivent demeurer pour nous, responsables politiques, l'un des objectifs les plus importants de notre action.

Une grande agglomération européenne, à l'image de Barcelone ou Turin que vous vous plaisez à citer régulièrement, monsieur le président, ne peut exister que si elle est portée par une croissance de l'emploi, un développement des investissements, un renouveau industriel permanent. Seul notre dynamisme pourra nous permettre de faire face à la concurrence internationale. Dans ce domaine, le temps n'est plus à l'attentisme ni aux atermoiements mais à l'action forte et concertée.

A ce titre, la redynamisation du territoire communautaire en matière économique doit être une priorité absolue. La reconquête des friches industrielles, le soutien aux activités industrielles, le maillage du territoire avec des pépinières d'entreprises performantes, généralistes ou de technologies innovantes sont autant de facteurs essentiels qui feront que notre agglomération pourra regarder vers l'avenir et participer au concert européen des grandes métropoles. A l'inverse, tourner le dos à cette démarche pour des raisons idéologiques ou politiciennes serait parfaitement irresponsable, dénué de bon sens et indigne de notre mission d'élus.

Nous avons besoin d'une économie locale forte et d'un éventail d'entreprises le plus élargi possible entre PME et grandes industries. En des temps budgétaires difficiles, il faut évidemment conserver une taxe professionnelle unique performante mais rappelons également l'évidence que ce sont les entreprises qui procurent les emplois et que sans emploi notre agglomération régressera inexorablement, quelle que soit notre action par ailleurs, en matière d'urbanisme, de service public ou d'environnement.

Cette implication forte de notre agglomération dans l'évolution de notre tissu économique doit nous permettre d'orienter, de maîtriser son développement et, dans une négociation permanente avec les industriels, d'éviter les erreurs d'implantations anarchiques et préjudiciables à l'ensemble du Grand Lyon. On ne construit bien que dans le consensus.

C'est pour cette raison que nous soutenons ces trois délibérations qui sont à l'image de ce qu'une collectivité comme la nôtre doit être : cohérente, ambitieuse à travers un dispositif lisible et quantifiable. Toutes nos décisions en matière économique ou internationale ne regroupent pas forcément ces vertus, c'est donc le moment de mettre en lumière celles qui vont dans cette direction.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Denis. Je vais mettre ces trois dossiers aux votes :

Rapport n° 2005-2672 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapport n° 2005-2673 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapport n° 2005-2674 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

N° 2005-2684 - finances et institutions - Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Opérations globalisées pour la maintenance de bâtiments - Acquisitions de matériels - Individualisation d'autorisation de programme 2005 - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2684. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Union pour la Communauté a la parole.

M. BROLIQUIER : Monsieur le président, chers collègues, l'avenir du centre d'échanges de Perrache est loin d'être scellé, toujours sujet à de nombreuses discussions. Il n'en reste pas moins qu'il est là et qu'il doit fonctionner correctement jusqu'à ce que l'on statue sur son sort. C'est pourquoi nous nous réjouissons de cette tranche d'aménagement, Ô combien nécessaire même si elle n'est pas encore suffisante. Nous dirons que c'est un bon début pour permettre à ce centre d'échanges de remplir ses missions dans les meilleures conditions.

Cependant, vous n'êtes pas sans savoir les difficultés croissantes des conditions de vie de cette structure. La situation se dégrade de semaine en semaine, comme en atteste le développement des squats, du racket, du commerce de stupéfiants, de la prostitution, des vols dont certains à main armée. L'insécurité n'est pas un sentiment mais une réalité. Les acteurs économiques et associatifs de centre d'échanges ne sont plus aujourd'hui en mesure d'exercer sereinement leurs activités.

Au-delà d'interventions policières accrues, seule une volonté politique forte peut tendre à améliorer la situation. Les collectivités locales et, au premier chef, la Communauté urbaine doivent s'impliquer ensemble pour s'attaquer aux causes de ces dysfonctionnements, notamment concernant la prostitution, l'afflux massif de demandeurs d'asile ou la concentration de SDF.

Alors, je vous le demande tout simplement, monsieur le président, que comptez-vous faire pour ramener tranquillité et sécurité au centre d'échanges de Perrache ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je veux simplement vous rappeler, sur tous les points que vous avez cités, qu'il existe sans doute une répartition des compétences en France et que les problèmes d'immigration et de sécurité sont de la responsabilité exclusive du gouvernement.

J'ai envoyé environ une quinzaine de lettres pour rappeler effectivement que, depuis quatre ans, le flux des réfugiés

demandeurs d'asile était passé, du temps de monsieur Vaillant, de mille par an à quatre mille cinq cents aujourd'hui et je n'ai toujours pas reçu de réponse. Je ne doute pas que monsieur de Villepin traitera les problèmes dont vous parlez de manière à faire en sorte que nous ramenions un petit peu le calme dans ce secteur.

En ce qui nous concerne, nous agissons pour les choses sur lesquelles nous pouvons agir en entreprenant un certain nombre de travaux, en faisant en sorte de remettre en place un comité de pilotage sur le nord du quartier de Perrache de manière à traiter les problèmes urbanistiques et d'aménagement de voirie mais, sur le reste, je vous invite à écrire à monsieur de Villepin qui se veut un grand avenir - il n'est pas tout seul, il y en a beaucoup d'autres, je vous le concède volontiers - mais cela pourrait peut-être lui permettre de montrer, sur ce tout petit quartier, qu'il est capable de prendre en main un destin beaucoup plus global et, en ce qui nous concerne, cela résoudrait quelques difficultés.

Donc, je vais mettre aux votes ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. VINCENT.

N° 2005-2675 - développement économique - Convention avec l'association Equi'sol - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : J'avais donc oublié une délibération numéro 2005-2675 qui est une convention avec l'association Equi'sol qui devait être présentée par le vice-président Calvel et qui a reçu un avis favorable de la commission. Le groupe Les Verts a demandé deux minutes de temps de parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Merci, monsieur le président. Nous nous félicitons de la subvention versée à l'association Equi'sol qui œuvre de manière très active pour le commerce équitable au niveau régional et dans l'agglomération et on a pu voir, ces quinze derniers jours, le succès des Assises régionales du commerce équitable dont nous avons accueilli une table ronde à la Communauté urbaine, table ronde à laquelle Pierre-Alain Muet et moi avons participé.

Cinq millions de personnes vivent, aujourd'hui dans le monde, du commerce équitable, c'est à la fois beaucoup et peu et une collectivité comme la nôtre peut et doit aider au développement de ce type de commerce avec un partenaire comme Equi'sol mais on peut le faire aussi par une politique d'achat équitable ; nous devons nous y employer. La prise en charge de cette action par la direction des affaires économiques et internationales est tout à fait significative d'une évolution de notre institution et des progrès de la transversalité dans la maison puisque, jusqu'à présent, c'est la mission écologie qui avait, avec Equi'sol, des actions d'éducation au commerce équitable. Mais le commerce équitable, c'est aussi une question économique et cette nouvelle activité de la DAIE ne peut qu'augurer de futures actions plus importantes dans ce domaine, comme nous le verrons d'ailleurs tout à l'heure avec l'Agenda 21.

Nous voterons bien évidemment favorablement sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président CALVEL absent momentanément.

N° 2005-2690 - proximité, ressources humaines et environnement - Communes du Sage de l'est lyonnais - Elaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux - Autorisation de signer la convention - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bourgogne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2690. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

M. BOURGOGNE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur la signature de cette convention entre la Communauté urbaine et le Département pour l'aménagement du Sage.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons deux minutes d'intervention pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. ROCHE : Monsieur le président, mes chers collègues, la délibération qui nous est proposée ce soir complète celle du 14 février dernier qui présentait les problèmes liés aux phénomènes géomorphologiques des ressources en eau de l'agglomération et les fragilités relevées, consécutives essentiellement à l'usage des sols dans les périmètres concernés, particulièrement le secteur de captage de l'est lyonnais qui présente certaines limites quant aux risques de pollution. Nous avons alors insisté sur la vigilance à mettre en œuvre en pareil cas ainsi que la mise en place, s'agissant d'un patrimoine vital et grâce à des supports adaptés, d'une communication en direction des usagers.

La délibération de ce soir la complète avec cette présentation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'est lyonnais (Sage) qui permet ainsi d'assurer la meilleure gestion patrimoniale possible de la nappe de l'est lyonnais avec l'importance qui nous a été révélée. Ce schéma d'aménagement, élaboré par la commission locale de l'eau (CLE), est financé par ses partenaires : Grand Lyon, Etat, Agence de l'eau et Département, qui pourront, eux, proposer des investissements en fonction de l'avancement du projet.

Monsieur le président, mes chers collègues, nous voterons naturellement cette délibération, insistant toutefois sur la communication à mettre en place en pareil cas. Les usagers habitants -c'est une volonté politique- ne doivent pas rester dans le rôle de consommateurs mais bien dans celui de citoyens responsables, ce qui passe nécessairement par la connaissance du fonctionnement de nos institutions, la connaissance des projets urbains.

La concertation conduite dans ce domaine, que ce soit des pôles de loisirs, des aménagements, est un dispositif opérationnel mettant en pratique la charte de la participation mais les

citoyens doivent être également sensibilisés aux problèmes de gestion des ressources. La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) permet, de son côté, de former et d'informer les participants élus et sociétés civiles mais nous pensons particulièrement aux autres publics grâce à des supports tels que des brochures explicatives ; elles existent, comment en assurer une meilleure diffusion ? Et pourquoi pas le canal télévisuel ?

Il nous paraît par ailleurs indispensable de souligner, de faire savoir et enfin de rendre hommage aux services et leurs partenaires pour leurs compétences dont ils font preuve dans le traitement des problèmes liés à l'eau et à l'assainissement. Ne dit-on pas que leurs compétences ont dépassé largement les frontières de notre agglomération ?

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP, vous avez la parole.

M. FORISSIER : Monsieur le président, chers collègues, la convention qui nous est proposée ce soir permettra effectivement d'élaborer correctement le Sage de l'est lyonnais et de mener les actions nécessaires afin de mieux appréhender la protection de la nappe phréatique. Effectivement, cela correspond aux orientations déclinées dans l'Agenda 21, dans la brochure consacrée à l'eau "L'eau à Lyon, une exception naturelle à protéger" c'est le chapitre de conclusion.

Le Sage de l'est lyonnais, en cours d'élaboration, doit aboutir rapidement car les dangers potentiels risquant de frapper la nappe phréatique alimentant l'agglomération sont nombreux. En effet, nos territoires ont eu à subir pendant de trop nombreuses années non seulement les remblais sauvages de carrières mais également l'utilisation des puits existants comme évacuation des eaux usées, voire de certaines huiles de vidange. Le développement des zones d'activités industrielles et la présence de nombreuses infrastructures autoroutières font aussi courir un risque à la qualité des eaux de notre nappe phréatique en raison des risques de pollution accidentelle et à ses réserves, compte tenu de l'importance du prélèvement industriel. Nous savons aujourd'hui que la première nappe, à environ 20 mètres de profondeur, est déjà très concernée par des problèmes d'altération et que la deuxième nappe, à plus de 160 mètres de profondeur, la nappe dite "de la molasse", commence également à subir un prélèvement trop important par rapport aux réserves estimées. Nous la croyions effectivement inépuisable il y a quelques années.

Le tracé retenu pour le futur contournement ferroviaire des matières dangereuses de l'agglomération lyonnaise devra aussi tenir compte de ce besoin de protection de cette nappe phréatique qui constitue une réserve importante pour les foyers de Lyon et les villes de l'agglomération.

Pour toutes ces raisons, nous nous réjouissons de la signature de cette convention qui nous permettra justement comme le disait notre collègue, précédant intervenant de participer à des communications, de faire des brochures qui seront distribuées au niveau scolaire parce qu'en mesures de prévention, on peut faire quelque chose mais lorsque ce sera en mesure curative, on sera totalement impuissant quand on constatera des altérations de la qualité de l'eau due à une pollution suite à un incident intervenu depuis une trentaine d'années.

Monsieur le président, une dernière remarque avant de conclure : il serait bon que les représentants élus de la Communauté urbaine s'investissent un minimum dans cette élaboration de

Sage en étant présents aux réunions. Effectivement, je me retrouve quelquefois seul, malgré les nombres de représentants, dans cette commission et il se trouve que, lors de la prochaine, je ne pourrai pas siéger parce je suis convoqué à la même heure en préfecture pour les problèmes du botulisme du Grand Large et j'aimerais que mes collègues s'intéressent davantage à cette commission. Je donnerai donc mon pouvoir à Willy Plazzi ; il est là, parfait ! Non, mais je parle pour les absents.

M. LE PRÉSIDENT : On vous remplacera pour cause de botulisme.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

N° 2005-2692 - proximité, ressources humaines et environnement - Développement durable : l'Agenda 21 du Grand Lyon - Stratégie et programme d'actions pour le XXI^{ème} siècle - Plan d'actions 2005-2007 - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-2692. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : En tant que membre du comité de suivi qu'a désigné le président pour élaborer puis suivre notre Agenda 21, je me réjouis de rapporter ce dossier qui constitue une étape importante dans notre plan de mandat.

En effet, après la délibération-cadre votée à l'unanimité en décembre dernier, nous vous proposons à la fois la stratégie de développement durable qui définit cinq orientations majeures et un plan en 86 actions sur lesquelles nous nous engageons à faire un point dans les deux ans.

Je rappelle ces cinq orientations qui comportent chacune une vingtaine d'actions :

- favoriser la cohésion sociale et le développement économique,
- lutter contre l'effet de serre,
- améliorer le cadre de vie des habitants,
- animer et accompagner la prise en compte du développement durable,
- se mobiliser, en interne, pour le développement durable.

Notre Agenda 21 est le fruit d'un travail collectif, à la fois au sein de l'exécutif, dans les services avec notamment une trentaine de correspondants du développement durable qui se sont emparés de ce sujet, sur la base du volontariat, avec l'implication des directeurs et bien sûr la mission Agenda 21, au sein de la direction de la prospective et de la stratégie, qui a fait un travail remarquable d'animation, de coordination et de production que je tiens à souligner aujourd'hui au nom du comité de suivi.

Mais notre Agenda 21 a été aussi largement enrichi par les réflexions du Conseil de développement dont vous avez en annexe l'avis qui a été produit sur notre document. En effet, le Conseil de développement s'est beaucoup investi pendant les deux à trois dernières années. Il a travaillé collectivement. Il a animé des manifestations grand public, comme on s'en souvient l'an dernier, pendant la semaine du développement durable, devant la gare de la Part-Dieu et il nous a remis en octobre dernier 150 propositions qui ont nourri le plan d'actions qui vous est proposé aujourd'hui.

Cela a été une démarche concertée pour son élaboration. Elle le sera aussi pour sa mise en œuvre et son suivi. Les actions seront suivies grâce à des indicateurs et nous aurons aussi une grille de questionnement au filtre de laquelle nous passerons nos délibérations importantes pour vérifier que, sur nos projets importants, nous sommes bien dans les critères du développement durable.

Mais surtout cette démarche sera réussie si chacun se mobilise, c'est-à-dire notre collectivité, les services et aussi nous, les élus, les communes bien sûr, les entreprises et plus globalement, les acteurs socio-économiques et les habitants, que ce soit dans le Conseil de développement, dans les conseils de quartier ou que ce soit individuellement. On voit bien que la question de la sensibilisation, de l'éducation, de la participation prend tout son sens dans notre Agenda 21 pour la réussite partagée de cette démarche.

"Aimons l'avenir", c'est le titre que nous avons donné à notre document qui nous paraissait plus signifiant que le terme d'Agenda 21 qui, bien que retenu à l'échelle internationale pour définir le développement durable pour le XXI^{ème} siècle, nous paraissait un peu abscon pour le grand public. "Aimons l'avenir" pour et avec nos concitoyens et pour les générations futures, ici et ailleurs dans le monde. C'est un peu la synthèse de ce que nous avons dans ce document.

La commission proximité, ressources humaines, environnement a donné un avis favorable à ce dossier qui avait été préalablement présenté dans l'ensemble des commissions. Donc je pense que chacun a pu en prendre connaissance ainsi que celui de l'avis du Conseil de développement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Aglo.

M. le vice-président PILLONEL : Monsieur le président, mes chers collègues, en premier lieu, il est dommage que le Conseil de développement n'ait pas eu connaissance du contenu des fiches actions pour accomplir son travail d'analyse car si nous pouvons écrire notre intention d'aller dans le sens du développement durable, c'est dans l'action que nous démontrerons notre réelle volonté et c'est sur elle que nous demanderons à être évalués sinon jugés.

Sur la forme, il nous aurait paru constructif de mettre en annexe, comme vous avez mis le point de vue du Conseil de développement, toutes les propositions faites par ce conseil et par les services soit 270 propositions. Ceci eut été un vivier d'idées à inclure selon les opportunités ou les besoins qui ne manqueront pas d'être exprimés. Nous jugeons cependant prudent d'engager notre démarche sur un nombre plus réduit, 86 tel que vous le proposez.

Néanmoins, ce choix conduit à passer trop vite sur les actions au profit des piétons et des handicapés, bien que vous l'exprimiez dans la fiche 74. Nous sommes persuadés que limiter le coût à du temps d'agent communautaire limitera vite notre action à des constatations plutôt qu'à des mesures correctives et hautement nécessaires.

Nous voyons peu la place que conservera l'automobile. Nous pensons tous qu'il faut agir pour augmenter les rôles des modes doux et des transports en commun mais nous aurions voulu que nous réfléchissions ensemble sur une nouvelle gestion du phénomène déplacements automobiles qui ne disparaîtra pas d'un coup de baguette magique, ni en le diabolisant ni en le pressurant. Nous pensons qu'il est grand temps d'agir sur les bonnes pratiques urbaines pour rentrer dans l'éducation du conducteur en proposant une gestion mesurée des voiries hiérarchisées, la circulation apaisée et le respect de chacun. Cela engage une responsabilité sociétale et territoriale des administrations, des activités commerciales et industrielles. A cet égard, la fiche 22 ne propose que des contraintes reposant sur les effets alors qu'il faut agir sur les causes.

Sur le premier thème, "cohésion sociale et développement économique", 8 articles sur 19 portent sur un engagement concret de réalisation, je dirai une obligation de résultat. Les onze autres fiches vont dans le sens du soutien, de l'accompagnement ou de la solidarité qui relèvent plus de la morale politique ou de volontés extérieures.

Enfin, compte tenu de notre histoire industrielle, nous sommes partisans du pôle de compétitivité "chimie, environnement" mais nous trouvons que les points forts développés relèvent des industriels plutôt que de l'administration, à savoir développement de nouveaux produits, proposer des réponses innovantes à des attentes sociétales fortes, construire un avantage compétitif en termes de pratique environnementale, sensibilisation et mobilisation citoyenne par l'exemplarité de la filière guidant vers une attitude responsable et d'autorégulation. N'aurait-il pas mieux valu indiquer des choix de filières, des lieux géographiques, des règles d'installations, des conditions particulières de coopération, par exemple sur la gestion des déchets, la sensibilisation et la mobilisation citoyenne des riverains et bien d'autres sujets encore ?

Le deuxième thème, "le Grand Lyon s'engage à lutter contre l'effet de serre", paraît très bien fait, notamment sur les transports en commun, les parcs-relais, les modes doux. Les engagements sont importants. L'expérience Croix-Rousse sur les conditions de livraison peut être ressentie comme restrictive mais transposable au centre-ville ; elle devrait être cependant assez onéreuse si nous voulons avoir l'impact nécessaire sur l'usage des voiries.

Le volet "énergie" est très structuré avec des niveaux d'actions différents : collectivités, promotion partenaires et entreprises, citoyens. Le Conseil de développement écrit : "L'enjeu des économies d'énergie doit être porté par chacun". D'une façon tout à fait annexe, nous pourrions proposer de surtaxer la surconsommation en établissant des ratios basiques concernant l'usage électrique, notamment au-delà desquels le kilowatt/heure deviendrait plus cher. Ne pas faire d'économies serait pénalisant financièrement et certainement plus pédagogique que nos croisades bienheureuses. Ce doit être une décision qui dépasse nos possibilités mais nous pouvons toujours la proposer.

Le troisième thème, "Le Grand Lyon participe à l'amélioration du cadre de vie", traite beaucoup de la proximité au même titre que le cinquième thème. Il parcourt les grands sujets mis en avant par la pollution notamment urbaine, les déchets, le recyclage, avec les gros postes financiers entraînés par la mise aux normes des usines d'incinération. Mais le succès réel de notre action sera quantifié par la réussite ou l'échec du tri et la diminution des volumes.

La qualité de l'eau tend à se dégrader, il est utile -et l'Agenda 21 en tient compte- de protéger nos ressources. Il y a lieu d'agir sur les causes des pollutions insidieuses, qu'elles soient industrielles, agricoles ou citoyennes, intra-muros ou extra-muros, par nos fleuves.

Je vois déjà une prise en compte de l'agriculture. Dans ce cas, l'usage des pesticides évolue dans le bon sens et nous permet d'envisager une réelle coopération avec les professionnels. Encore faut-il ne pas relâcher notre pression, d'autant que nous avons particulièrement besoin de l'agriculture périurbaine pour maintenir une qualité humaine et environnementale à nos villages, mais que la gestion foncière va devenir difficile !

Le thème 5 nous engage à nous mobiliser pour le développement durable. L'Agenda 21 approche le sujet intelligemment par une offre de formation à plusieurs niveaux. Il crée ou réactualise les différentes chartes et plans existants (piétons, Chrysalis, PDE, marchés publics, etc.). Nous émettons quelques bémols sur le tableau évaluant la situation actuelle très optimiste, notamment sur la solidarité et la préservation des ressources naturelles, la participation des habitants et partenaires. A notre sens, notre marge de progression est plus importante que veut nous le dire ce document et c'est autant d'effort supplémentaire à faire à ce niveau-là. Il aurait pu être plus incitatif, plus incisif sur la charte d'aménagement des espaces publics en nous engageant à rendre certains quartiers plus végétalisés.

Nous distinguons trois actions qui peuvent paraître anodines et méritent tout notre intérêt.

La première, le plan d'éducation tous azimuts pour lequel nous demandons une coopération forte avec l'Education nationale pour obtenir un effort sensible sur la formation des maîtres et professeurs car nous n'arriverons pas à répondre correctement à la demande nécessaire des enfants et adolescents par nos propres moyens. Pour notre collectivité, former un groupe de correspondants développement durable dans toutes les directions de service paraît absolument fondamental.

Deuxièmement, le rôle des marchés publics -et vous venez de signer des conventions, monsieur le président- : avec notre implication sur l'activité économique, nous devons agir sur l'insertion, le recyclage, le matériel et les matériaux utilisés sur nos chantiers et dans nos services et les nouvelles règles de marchés publics peuvent nous conduire à des résultats bénéfiques.

Enfin, troisièmement et dernièrement, la prise en compte des différents temps de la ville qui peut revêtir une importance insoupçonnée et retentir sur nos comportements, nos routines, nos habitudes pour le plus grand bien de l'environnement.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Le groupe Aglo votera bien entendu ce dossier qui marque un pas essentiel de notre mandat.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, le groupe GAEC se réjouit de voter l'Agenda 21 du Grand Lyon. C'est un moment important d'engagement de notre collectivité pour un développement de qualité sur le plan économique, social, environnemental, c'est-à-dire humain. Nous voyons ce vote comme une étape de dynamisation et de renforcement de ce que nous faisons déjà et d'innovation dans des domaines encore peu explorés.

Comme je l'ai dit en décembre dernier, on décline en général mieux l'adjectif durable que l'on explicite vraiment quel type de

développement l'on souhaite. Pour notre part, et en accord avec les remarques du Conseil de développement, nous pensons qu'un développement axé sur le profit maximum à court terme n'est pas compatible avec un développement humain, social, préservant l'avenir de la planète et nous souhaitons que notre Agenda se renforce encore, en matières économique, sociale et démocratique, même si nous avons beaucoup progressé dans ces domaines lors de ce mandat.

Le développement durable repose sur l'espoir d'une autre qualité de vie. Or, si les gens ne vivent pas mieux, on aura du mal à les convaincre qu'il faut changer de pratiques et que le développement durable est bon pour la planète s'ils ne ressentent pas que c'est bon pour eux aussi. Il faut que nous soyons attentifs au fait que l'Agenda 21 doit permettre d'améliorer la vie au quotidien des habitants. Je souligne au passage que c'est le but essentiel du travail que je conduis sur le temps et qui a trouvé sa place dans l'Agenda.

Je ne vais pas reprendre toutes les actions envisagées, je veux simplement souligner que nous avons le seul Agenda 21 en France qui propose 86 actions, dans des domaines très variés et des projets urbains de grande envergure dans lesquels le développement durable est intégré, comme le Confluent, les Berges ou le Carré de Soie.

J'insisterai plutôt sur la méthode et l'application concrète de l'Agenda. Le développement durable nécessite des changements d'habitudes dans les comportements et le rôle de l'éducation est fondamental. On doit pouvoir passer du militantisme du développement durable porté par quelques-uns au développement durable pratiqué par tous presque sans y penser. C'est pourquoi le groupe GAEC insiste sur le fait que le Grand Lyon doit se donner les moyens d'assumer une éducation à l'environnement de qualité. C'est pourquoi j'ai aussi demandé, dans le dernier comité de pilotage de l'Agenda 21, que nous envoyions les documents de l'Agenda dans leur entier, avec les deux parties, aux syndicats, associations, conseils de quartier, établissements scolaires. La prise de connaissance, la discussion, l'imprégnation des concepts et des actions se feront ainsi peu à peu et chacun se sentira plus responsable.

Nous serons aussi vigilants sur le suivi des actions proposées. Le fait que l'Agenda soit révisé tous les deux ans, rediscuté et évalué, est très important pour rectifier et renforcer si besoin. Il faudra y mettre les moyens financiers et humains et en profiter pour associer les citoyens mieux que nous ne l'avons fait dans cette première étape. Il est nécessaire aussi que le Grand Lyon montre effectivement le bon exemple et publie les résultats chiffrés des améliorations de gestion et de consommation en termes de développement durable. Nous attendons en particulier beaucoup des évaluations de certaines de nos délibérations à l'aune du développement durable, comme les services du Grand Lyon s'y sont engagés et les élus.

Se pose enfin toute la question des croisements des compétences et du partage des indicateurs entre villes, Département, Région, organismes de transports. Nous devons travailler ensemble, prendre le temps d'échanger pour éviter les doublons, les oublis, les points de vue contradictoires ou d'échelles différentes.

Pour terminer, je dirai que le Grand Lyon a son rôle à jouer d'exemple et d'entraînement pour lui-même et pour toutes les communes du Grand Lyon et le groupe GAEC s'y investira. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. Notre groupe est particulièrement attaché -vous vous en doutez- à faire en sorte que le développement durable devienne un principe fondamental de notre action. C'est un engagement que nous avons pris dans notre plan de mandat.

Nous voudrions vous exprimer le plaisir que nous éprouvons aujourd'hui en voyant l'Agenda 21 se concrétiser. Dans un second temps, monsieur Tête prendra la suite du propos. Nous vous exprimerons aussi les points sur lesquels il nous semble que l'Agenda 21 peut ou doit évoluer pour devenir un document pleinement opérationnel à l'avenir.

Mais, tout d'abord, je voudrais vous dire que les principes inscrits dans ce document sont déjà mis en œuvre de façon transversale dans tous les projets portés par le Grand Lyon. Je voudrais citer quelques exemples qui sont aussi les projets les plus importants de notre mandat, sans être exhaustif, à savoir la reconquête des berges du Rhône, le projet Lyon Confluence qui est devenu un projet européen modèle au niveau de la maîtrise de l'énergie et de la production d'énergie renouvelable, avec trois fois plus de logements sociaux que dans le reste de l'arrondissement, le projet du Carré de Soie, les deux lignes de tramway Lea et Leslys, le GPV de La Duchère, le référentiel habitat durable et, bien sûr, pour parler de l'actualité, le plan vélo et la mise à disposition des vélos grâce au système Vélo'V.

La construction d'un développement urbain durable est le fil vert de notre alliance et celui de notre plan de mandat. Plus que des paroles, les actes sont significatifs. Ce n'est pas seulement l'Agenda 21 mais c'est tout le plan de mandat qui traduit notre engagement pour un développement durable. Ces réalisations marquent la fidélité de notre exécutif et de son président à notre engagement commun. Par delà les péripéties de la vie politique, nous y sommes également fidèles.

Pour revenir précisément à l'Agenda 21 qui nous est proposé ce soir, nous voulons saluer plusieurs de ses aspects :

- tout d'abord, sa volonté pédagogique en expliquant l'origine du développement durable et l'histoire de sa prise en compte ;

- la mise en place d'une unité de mesure, l'empreinte écologique, qui permet d'évaluer la pression de notre mode de vie sur la planète. Nous savons aujourd'hui que notre mode de vie actuel, pour qu'il perdure, consomme les ressources de trois planètes Terre. Il est donc vital de faire baisser notre empreinte écologique. Cela nécessite des politiques publiques volontaristes et des engagements de nos actes collectifs et individuels comme la volonté de passer nos grandes politiques au crible du développement durable avec l'annonce de la création de l'indicateur de durabilité. Nous voulons saluer également l'association étroite du Conseil de développement tant à l'élaboration de la démarche qu'à son suivi ;

- enfin, la volonté de transversalité et la multiplicité des actions engagées sur lesquelles il sera important de rendre des comptes.

Deux remarques générales sur ces actions : d'une part, nous aurions aimé les voir mieux hiérarchisées et, d'autre part, cette liste ne doit pas être limitative pour ne pas devenir un carcan.

Bien sûr, ce document est largement perfectible. Il doit impérativement continuer à évoluer, notamment sur la coopération décentralisée, la cohésion sociale et l'emploi. Il doit en tout cas rester fidèle au principe qui nous guide : "penser global, agir local".

Je cède la parole à Etienne Tête.

M. TÊTE : Monsieur le président, mes chers collègues, pour introduire un discours un peu plus critique, j'aimerais le dédicacer à monsieur Bill Gates et à Greenpeace. Quel hasard ! Ils sont tous les deux rassemblés dans un même article de *Libération*, le premier pour accorder 450 millions de dollars pour les pays les plus pauvres et notamment la recherche sur le paludisme et la tuberculose et Greenpeace qui s'est enchaînée pour dénoncer les véhicules 4 x 4 Land Rover qui sont responsables, avec la montée des changements climatiques, de 150 000 décès. C'est montrer qu'à la fois on ne fera du développement durable que si on en met les moyens financiers et si on est capable aussi de s'attaquer à un certain nombre de lobbies.

Après les déclarations d'intention de décembre, les fiches actions doivent être mesurées dans l'efficacité et il faut reconnaître que celles-ci manquent singulièrement encore de précisions.

En matière de chiffrage de dépenses, il n'existe parfois qu'une petite précision d'un montant relativement modeste ; la coopération décentralisée en particulier, pourtant citée vingt-neuf fois dans le document, ne fait l'objet d'aucun engagement en matière de budget. La précision que les collectivités locales devraient investir 0,7 % du budget pour l'aide au développement des pays les plus défavorisés est absente alors que ce seuil d'intervention est accepté dans tous nos partenariats que nous avons avec le parti Socialiste et j'attire l'attention sur le fait que Jean-Jack Queyranne l'a d'ailleurs rappelé lors de ses vœux en 2005 et que l'ensemble des Verts, au niveau national, a réitéré cette obligation contractuelle lorsque nous avons des partenaires lors de leur congrès de 2004. 840 millions de personnes souffrant de l'insuffisance de nourriture, ce n'est pas simplement un propos ; pour leur respect, il faut aller plus loin, on ne peut pas se contenter de mots.

Il en est de même en ce qui concerne les indicateurs. Toutes les fiches n'ont pas nécessairement un indicateur et, pour celles qui en possèdent, celui qui est choisi n'est pas forcément pertinent. Par exemple, les fiches 78 sur les clauses sociales dans les marchés publics et 79 sur les critères environnementaux ne possèdent aucun indicateur, les fiches 81, 82, 84, etc. On est même parfois en-deçà de ce que l'on sait faire ; je citerai : "établir une charte d'aménagement des espaces publics" où on peut noter "coût à déterminer", la fiche 60 "coût à préciser", la fiche 80 "coût à préciser", etc.

Sur les 86 fiches, il n'y a une ébauche de chiffrage que pour la moitié environ et il n'y a aucun financement nouveau ; beaucoup sont des rappels de financements que nous avons déjà votés. Sur les indicateurs, nous n'avons pas précisé le point zéro sur lequel nous devons construire une politique et une nouvelle impulsion de développement durable. Je donnerai quelques exemples, alors que nous avons les capacités à la Communauté urbaine de faire beaucoup mieux.

En ce qui concerne l'intervention au niveau sonore, qu'est-ce qui est indiqué ? Indicateur, estimation du nombre de personnes, prise en compte des périodes de journée, mise en place d'indicateurs et on réprécise d'autres indicateurs qui seront définis alors que nous avons des partenariats efficaces avec Acoucity et le Certu qui nous donnent beaucoup plus d'éléments que nous connaissons aujourd'hui.

Un autre exemple en ce qui concerne la non-utilisation du bois exotique : vous savez vous-mêmes qu'à la ville de Lyon, nous avons une politique pour ainsi dire innovante puisque j'ai eu l'occasion de répéter que, sur ce point, Gérard Collomb faisait mieux que Delanoé. C'est dire la reconnaissance du travail de la ville de Lyon. Le document de la Communauté urbaine est bien en-deçà de ce qui se fait à la ville de Lyon, c'est donc tout de même pour le moins curieux !

Autre exemple -je cite- "en ce qui concerne la flotte des véhicules, il s'agira de définir quel pourcentage de véhicules électriques nous souhaitons acquérir, quel type de carburant" alors que la législation a déjà posé un minimum et que la vraie question est de savoir si nous allons aller oui ou non au-delà de ce minimum.

Sur la fiche 39 "élaborer un plan de climat local", on peut faire les mêmes observations qui concernent l'absence d'indicateurs et notamment -une demande très présente des Verts- aucune mention sur les enjeux énergétiques dans le cadre des plans locaux d'urbanisme.

C'est pour ces motifs qu'il me paraît pour l'instant parfaitement établi que cet Agenda 21 est bon dans ses déclarations d'intention, reste donc très insuffisant dans l'exécution et ces fiches actions et c'est pour cela qu'alors que cette deuxième étape devait entériner fortement notre engagement dans des actions, à titre personnel, je m'abstiendrai.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Tête. Nous passons maintenant au groupe UDF.

M. MORALES : Merci, monsieur le président. Le développement économique, lorsqu'il tend à l'amélioration du niveau de vie d'un peuple, conduit inéluctablement ce peuple à des exigences sociales et environnementales. La notion de développement durable constitue bien l'évolution harmonieuse de ces exigences sociales et environnementales accompagnant l'essor économique mais déclinée nécessairement aujourd'hui au niveau planétaire.

Nous marquons bien une rupture avec nos conceptions antérieures, celles que vivent les Chinois aujourd'hui, où le développement est synonyme d'industrialisation, de croissance économique et d'urbanisation à outrance. Mais le peuple chinois se réveillera une seconde fois, animé par les exigences d'une meilleure qualité de vie où l'on retrouvera les impératifs sociaux et environnementaux.

Ne nous trompons pas d'objectif non plus. La notion de développement durable ne doit pas être teintée de visions allégoriques de retour à la nature au détriment de l'essor industriel, de la production et de la compétitivité, seuls garants du maintien et du développement de l'emploi, car c'est bien notre puissance industrielle nationale et demain européenne qui nous donnera les moyens matériels d'une politique sociale durable.

Cela étant dit, comme nous l'avons décidé en décembre dernier, tous ensemble nous sommes évidemment favorables au développement durable et nous avons porté intérêt à l'Agenda 21. Cet Agenda 21 traduit ou doit traduire notre prise de conscience environnementale, notre volonté d'être des acteurs du développement durable, de partager un ensemble de valeurs conduisant à une modification des mauvaises pratiques par une pédagogie de chaque instant qui passe aussi par le milieu scolaire.

Nous sommes tous responsables de notre environnement et le chemin est encore long. Je prendrai un simple exemple qui nous concerne tous : vous êtes ici plus de cent à avoir choisi le diesel pour votre automobile 70 % des 155 conseillers communautaires et vous avez tous de bonnes raisons pour justifier ce choix : économie de consommation, entretien moins onéreux, meilleure revente du véhicule. Pourtant, nous savons tous que les émissions particulières liées au diesel jouent un rôle indiscutable dans l'émergence des cancers respiratoires des pays industrialisés. L'intérêt particulier passe-t-il avant l'intérêt général ?

Au-delà des mots, nous voyons bien que la pédagogie, le travail socioculturel et les choix réglementaires nécessaires sont parfois difficiles, quand ils ne sont pas carrément anti-électoraux ! Il faudra bien intégrer dans les esprits le développement durable non comme une contrainte supplémentaire mais comme un ensemble d'actes positifs pour l'avenir de nos enfants et de notre planète.

Si l'Agenda 21 présente l'intérêt de dresser clairement les orientations que l'on retrouve d'ailleurs dans votre plan de mandat, monsieur le président, il est constitué d'une série impressionnante d'objectifs déclinés sur 86 fiches. L'abondance des objectifs, tous intéressants et bien cadrés dans le développement durable, fait toutefois craindre une carence, au final. Des actions trop nombreuses ne risquent-elles pas, pour bon nombre d'entre elles, de ne jamais se concrétiser ? Avons-nous raisonnablement la capacité financière d'aborder autant d'actions ? Si toutes les actions abordées dans ces 86 fiches sont respectables, le désir d'exhaustivité ne nous expose-t-il pas à une apparente insuffisance du résultat final ? Pour nous mettre à l'abri d'un tel risque, il apparaîtrait raisonnable de distinguer des objectifs et des actions prioritaires pour éviter confusion et mauvaise interprétation quant aux actions non finalisées.

A travers les différentes politiques abordées de la cohésion sociale au développement économique, de la lutte contre l'effet de serre, de la collecte des déchets, du patrimoine naturel, des déplacements, de la lutte contre les nuisances sonores, de la qualité de l'air, l'urbanisme est un élément-clé qui doit s'orienter vers un développement axé sur la qualité de vie, la préservation de l'environnement et l'équité sociale. Dans cet esprit, nous devons être particulièrement attentifs à l'étalement urbain, au développement des zones industrielles qui, loin des centres urbains, se retrouvent après quelques années phagocytées par l'habitat résidentiel, avec tous les risques et toutes les difficultés d'un retour à la mise en sécurité de tels secteurs ; AZF et notre couloir de la chimie en sont de tristes exemples.

Nous devons renforcer la relation entre la nature et l'homme et son attrait pour son patrimoine naturel. Dans cet objectif, je reprendrai une proposition faite par mon ami Max Vincent en février dernier, ici-même, pour sauvegarder et développer l'agriculture : mettre en place un véritable plan d'entretien et de gestion de l'espace naturel en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux (agriculteurs, associations de protection de la nature, associations de chasse, par exemple).

Si l'effet de serre engendre des perturbations climatiques, la pollution de l'air, des sols est susceptible d'entraîner de graves problèmes de santé et il est du devoir des collectivités publiques d'informer, de mettre en garde, de mobiliser et de proposer des solutions adaptées et réalistes. Les risques sanitaires, alimentaires, les pollutions urbaines avec des aéro-contaminants et des polluants toujours nouveaux doivent placer le thème de la santé parmi les axes prioritaires et comme un enjeu national et européen.

La gestion des déchets doit être également un axe prioritaire avec la problématique de leur réduction à la source, de leur collecte, de leur recyclage et de leur élimination, avec les risques sanitaires auxquels ils nous exposent tant sur le plan chimique que bactériologique.

Pour finir, les enjeux de cet Agenda 21 sont majeurs et nous sommes totalement favorables à cette démarche mais nous renouvelons notre demande de la nécessité de hiérarchiser les actions, de prioriser les objectifs pour rendre économiquement réalisables, et par paliers successifs, les actions entreprises.

L'avis du Conseil de développement ne va malheureusement pas dans ce sens. Bien au contraire puisqu'il demande d'aller plus loin -c'est un mot qui est récurrent- : aller plus loin sur les ambitions globales de la démarche en y intégrant les autres politiques d'organisation comme le PDU ou le PLF, en développant l'approche humaniste dans le social, dans la politique des transports et dans le domaine économique avec un appel à la responsabilité sociale, sociétale et territoriale des entreprises. Il ne s'arrête pas là puisqu'il demande d'aller plus loin sur la prise en compte du développement durable dans les thématiques spécifiques, dans la concertation et la participation des citoyens, dans les techniques spécifiques liées à l'habitat, dans les économies d'énergie, aller plus loin dans la question sociale, sur les discriminations, aller plus loin sur la maîtrise du foncier, aller plus loin sur les concepts d'écologie industrielle et sur la responsabilité sociétale des entreprises, aller plus loin sur l'effet de serre, aller plus loin sur l'articulation avec les territoires, les collectivités et les acteurs locaux, aller plus loin en termes de gouvernance, sur les modalités des partenariats entre les acteurs publics et privés, aller plus loin, certainement aller trop loin.

Cette boulimie d'objectifs risque de les ancrer pour partie dans la virtualité car non réalisables en temps, ou techniquement peu accessibles, ou financièrement impossibles. Face à cette boulimie encore virtuelle, la sagesse est de définir le concret réalisable en temps, en actes techniques et en argent. Cette vision est certes plus terre à terre mais elle aura le mérite d'atteindre à coup sûr des paliers d'objectifs tenus. Il y a le rêve et la réalité ; rêvons mais surtout réalisons ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Union pour la Communauté, vous avez la parole.

Mme YÉRÉMIAN : Monsieur le président, mes chers collègues, le plan d'actions qui nous est présenté ce soir appelle de notre part des réactions contrastées qui s'expliquent par le caractère pour le moins inégal de votre rapport.

Vous aviez vous-même, monsieur le président, placé la barre très haut. Je vous cite, pour mémoire : au sujet de la tentation de la fuite en avant ou du freinage brutal, vous affirmiez : "Je les récuse pour leur paresse intellectuelle, leur manque d'imagination et leur irresponsabilité". Vous souhaitiez alors "dépasser le consensus mou, les vœux pieux et offrir les moyens de grandir durablement, en humanité et en démocratie". Malheureusement, le plan d'actions que vous nous proposez ce soir n'est pas à la mesure des ambitions dont vous faisiez preuve...

M. LE PRÉSIDENT : A qui j'ai dit tout cela, je n'ai pas entendu ?

Mme YÉRÉMIAN : Pour être totalement objective, je dois reconnaître qu'à la lecture de ce document, j'ai rencontré quelques actions qui semblent aller dans le bon sens : dans le développement économique, renforcer notre coopération avec les villes asiatiques, résorber les points noirs de la sécurité routière avec un objectif précis de réduction du nombre d'accidents, gérer et entretenir les espaces verts avec les agriculteurs, promouvoir un désherbage raisonné ou favoriser le compostage à domicile par exemple.

Quelques bons projets, quelques bonnes actions mais qui ne sont hélas pas légion dans votre rapport. La plupart du temps, vos actions cèdent à cette paresse intellectuelle ou au manque d'imagination que vous dénonciez. Pour la plupart d'entre elles, il n'y a aucun objectif clairement identifié ou un objectif insuffisant ou inadapté pour évaluer clairement l'action à terme. Souvent, ces objectifs sont résumés par la formule suivante : "à définir" ou la partie indicateur est tout simplement omise. Pire,

à notre sens, vous avez trop souvent recours à la création d'un observatoire pour résoudre un problème, mal bien français en réalité que de créer des commissions pour enterrer un problème épineux.

Trop souvent malheureusement, ce plan d'actions fait penser à du verbiage, à du remplissage. Il ne suffit pas de noircir des pages pour mettre en œuvre un réel développement durable. Oui, trop souvent monsieur le président, vous forcez le cadre de l'Agenda 21 puisque vous ne souhaitez pas modifier votre plan de mandat pour tenir compte des exigences du développement durable, vous modifiez le développement durable pour tenir compte des exigences de votre plan de mandat. En effet, vous aviez clairement annoncé la couleur je vous cite : "Cet agenda local est la contribution politique de mon mandat".

Par ailleurs, nous l'avons déjà fait remarquer en son temps, les groupes politiques n'ont pas été associés au comité de suivi de l'Agenda 21. Nous souhaiterions pourtant y participer afin de prendre part à l'évaluation des actions que vous mettez en œuvre.

Finalement, monsieur le président, nous voterons ce rapport car il se situe dans la grande ligne des conceptions de vos prédécesseurs. Certes, vous avez un peu manqué d'imagination. Dommage pour le développement durable, d'autant plus que, monsieur le président, notre groupe, fidèle à son éthique personnaliste, ne pourrait être que très favorable à la motivation première de votre rapport, c'est-à-dire à la construction d'une ville qui permette l'épanouissement de la personne humaine, non seulement pour les générations d'aujourd'hui mais également pour celles de demain. Espérons que nous pourrions améliorer cet Agenda 21 ultérieurement ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Yéremian, le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. JEANNOT : Monsieur le président, chers collègues, le 13 décembre 2004, nous avons voté à l'unanimité l'engagement de la Communauté urbaine dans l'élaboration et la mise en place d'un Agenda 21 communautaire définissant des axes stratégiques, fidèle à la charte d'Aalborg et annonçant un plan d'actions. Ce soir, vous nous proposez un document se présentant en deux parties : stratégie, programme d'actions et actions elles-mêmes 2005-2007.

Le développement durable et plus largement la conscience de chacun à devoir préserver les ressources de la planète au travers des politiques publiques est un souci du Grand Lyon depuis les années 1990. Ce projet est donc -et vous le rappelez- l'aboutissement d'un mouvement engagé depuis 1992, avec le plan 2010, le premier PDU en 1997, la signature de la charte d'Aalborg en 1999 et le projet d'agglomération en 2000.

Vous nous présentez aujourd'hui, le 17 mai 2005, un programme d'actions issu des structures de réflexion mises en place depuis 2001 (mission Agenda 21, Conseil de développement que nous citerons plus tard), soit quatre ans après. Nous serions tentés de penser que ce retard est une occasion opportune de revisiter votre plan de mandat en le teintant de développement durable et que le bilan prévu en 2007 ressemble à un calendrier électoral mais c'est sans doute une coïncidence !

Disons d'abord que le document en lui-même est le résultat d'un travail sérieux et de qualité, dont la clarté et la présentation permettent de réaliser la prise de conscience à l'échelle mondiale, européenne, nationale et territoriale de la nécessité d'agir sur nos comportements de consommateurs. Il permet en outre d'avoir une vision de l'ensemble des compétences et des actions du Grand Lyon.

Voyons le plan d'actions : sur ces 86 actions, on peut en compter déjà une trentaine qui appartiennent au registre de l'annonce, de la communication, de la sensibilisation ou de l'organisation interne, sans projet concret.

Nous pouvons ensuite classer celles qui relèvent de l'application de la législation comme la mise aux normes de l'usine d'incinération, la réalisation et la gestion d'aires pour les gens du voyage, la gestion des déchets ou l'application de la loi Bachelot avec l'aménagement des plans de prévention aux risques naturels et technologiques ; nous constatons, fiche 48, que vous défendez ces plans après les avoir d'ailleurs décriés largement à la fin de l'année dernière, notamment sur les territoires des septième et huitième arrondissements de Lyon.

On retrouve également les actions liées à l'élaboration des documents d'urbanisme : PLU, PDU, PLH, Sage, Agence de l'eau, actions de soutien au développement économique.

De nouvelles actions ponctuelles peuvent être signalées : par exemple, l'action 26 sur l'amélioration des conditions de livraison des marchandises à la Croix-Rousse.

Bien sûr, toutes ces actions déjà en application ou à l'étude concourent au développement durable. On doit donc soit leur donner des axes de progrès pour celles qui existent, soit chiffrer un objectif aux nouvelles pour les évaluer dans deux ans. Mais là, on regarde les indicateurs et l'exercice devient difficile. En effet, presque aucun d'entre eux n'est assorti d'un chiffre objectif ; exemples :

- action 6 sur le développement de l'économique, social et solidaire - indicateur : pourcentage d'activités développées dans ce domaine d'activités. Quel pourcentage ?

- action 7 sur le commerce équitable - indicateur : nombre de projets suivis, nombre de personnes travaillant sur le projet. Quel est l'objectif ?

Quand il est chiffré, l'objectif est parfois difficile à comprendre : exemple, action 29 : vous annoncez faire passer l'énergie verte à 15 % d'ici 2010 dans le titre puis vous l'annoncez mais je pense que c'est une erreur à 15 % d'ici 2020. Quel est le bon chiffre ?

Pertinence des indicateurs ? On reste dubitatif ! Deux exemples :

- action 50 : élaboration du plan contre le bruit indicateur : estimation du nombre de personnes exposées à des niveaux sonores et mise en place d'indicateurs avec les comités d'experts. Quelle estimation ?

- action 48 : participer à la réduction des risques technologiques et naturels - indicateur : à formaliser pour chaque catégorie de risques. Quelles catégories ?

Les indicateurs ne sont pas identifiés.

Parlons à présent des actions nouvelles : nous saluons les ambitions métropolitaines pour la santé publique ou la mobilisation du territoire local au regard d'une thématique "air, mobilité, santé". Nous notons les mesures pour améliorer la collecte sélective.

Par contre, nous voudrions alerter à propos de l'énergie renouvelable :

- action 28 : promouvoir les énergies renouvelables déchets et bois en chauffage urbain. Si effectivement l'utilisation du bois se classe dans le développement durable, les conditions de fonctionnement de la chaufferie du huitième arrondissement donnent un sérieux bémol à ce choix. Un bilan écologique précis de cette chaufferie devra être fourni aux élus et aux habitants du quartier très inquiets des rejets toxiques : dioxines, particules diesel directes ou indirectes du fait des allées et venues des camions apportant le bois. L'utilisation, à l'avenir, de cette énergie devra être considérée dans toutes ses conséquences ;

- actions 35 et 36 concernant l'habitat durable ou l'habitat tertiaire durable dont les normes s'appliqueraient au cahier des charges de cession de terrain, ne pourrait-on pas les rendre opposables aux permis de construire ?

Au-delà de ces observations techniques que l'on pourrait décliner sur la majorité des actions, abordons l'essentiel de la réflexion. Pour cela, il suffit de reprendre l'avis du Conseil de développement qui, sans avoir eu connaissance de la moitié du projet à savoir les 86 fiches, craint que ce document ne soit qu'un dispositif parmi d'autres et ne s'articule pas avec les autres politiques organisatrices de la Communauté urbaine, qu'il ne se situe pas à une échelle critique telle que la RUL, que les questions liées au logement ou à la politique foncière ne soient pas abordées, que la question sociale soit lacunaire, que les capacités mises en œuvre pour engendrer un partenariat avec les différents partenaires (communes, Sytral, entreprises) soit difficile à percevoir. Bref, ce conseil déplore le manque d'une logique d'ensemble, d'un souci d'humanisme, ce qui d'ailleurs, pour une instance déclarée essouffée dans son fonctionnement et devant être réorganisée, paraît tout de même bien rude.

Nous partageons ce constat. Ce dossier n'est pas finalisé. N'aurait-il pas fallu, devant les retards constatés, présenter un troisième document qui propose un plan d'actions réaliste de dix ou quinze actions sur deux ans, hiérarchisé, budgétisé, avec des indicateurs pertinents et des objectifs chiffrés qui permettent de dégager une véritable amélioration des actions menées actuellement ou ciblant des opérations nouvelles. Sinon nous ne ferons qu'approuver un projet d'annonces, un effet d'annonces, un catalogue de bonnes intentions. Ce n'est pas ce qu'attendent les habitants du Grand Lyon, très sensibles aux problèmes d'environnement. C'est pour cette raison, monsieur le président, que le groupe UMP s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste.

Mme PERRIN-GILBERT : Monsieur le président, mesdames, messieurs les élus, le groupe Socialiste et apparentés du Grand Lyon, au travers de cette délibération, votera favorablement l'Agenda 21 qui nous est soumis ce soir avec ses deux parties, sa partie stratégie, sa partie plan d'actions. C'est avec une grande satisfaction que nous soulignons ce soir votre engagement, monsieur le président, et celui de votre exécutif dans cette démarche.

Il était temps pour notre collectivité, le Grand Lyon, qui n'a pas été toujours exemplaire par le passé dans ces choix stratégiques, notamment en matière de politique d'habitat, en matière de déplacements et qui, certainement, n'est pas encore assez exemplaire aujourd'hui. Nous devons donc progresser même si, depuis 2001, d'importants rééquilibres ont d'ores et déjà été réalisés en matière de politique de déplacements, en matière d'urbanisme, en matière de politique d'habitat.

Les élus socialistes ont eu à cœur de promouvoir avec vous la démarche de développement durable. Je pense à Jacky Darne

et Yves Blein qui ont doté leurs communes respectives d'un agenda 21 après un gros travail de concertation avec la population. Je pense par exemple à la démarche engagée par Pierre Laréal dès 2003 avec le forum enseignement supérieur et développement durable pour valoriser les initiatives prises par nos universités pour intégrer le développement durable dans leur enseignement et leur cursus.

On peut aussi citer la préoccupation des bailleurs sociaux qui travaillent avec notre collectivité, préoccupation en matière de HQE, en matière de maîtrise des dépenses d'énergie. Je pense également aux clauses d'insertion et d'environnement dans nos marchés publics, clauses auxquelles veille particulièrement Michèle Pédrini et qu'elle tient à développer.

Des progrès ont donc été tangibles ces dernières années mais c'est vrai que nous venons de loin -je le disais tout à l'heure-, que nous avons encore devant nous des marges de progression. Il était nécessaire que nous nous dotions d'un Agenda 21. Nous soutenons les grands axes de travail que vous nous proposez à travers cet agenda, à savoir la cohésion sociale en lien avec le développement économique, la lutte contre l'effet de serre et l'amélioration du cadre de vie et nous soutenons les 86 actions qui découleront concrètement de ces grands axes.

Pour répondre aux critiques qui se font entendre sur l'Agenda 21, je dirai qu'avec cet agenda, nous prenons date. On nous dit qu'il est insuffisant ; tant mieux ! cela veut dire que ce n'est pas un document gravé dans le marbre, qu'il sera évalué au long de ces prochaines années et que, durant ces années-là, nous allons continuer à travailler, à proposer, à progresser, notamment dans la dimension participative de l'Agenda 21. Rien de pire donc qu'un document qui serait trop technique, trop figé car ni les élus ni la population ne pourraient se l'approprier.

Le groupe Socialiste et apparentés votera donc ce rapport et continuera d'être, notamment à travers le comité de suivi, force de proposition dans toutes les composantes du développement durable, environnementale et écologique mais aussi économique, sociale et participative.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je vais maintenant donner la parole à monsieur Reppelin qui a été chargé de piloter ce groupe.

M. le vice-président REPELIN : Merci, monsieur le président, mais, avant de prendre la parole, je voudrais que Gérard Claisse donne l'avis du Conseil de développement puisqu'il en a la charge.

M. le vice-président CLAISSE : Monsieur le président, chers collègues, tout d'abord une observation. J'ai pu remarquer que vous avez tous fait état du travail réalisé par le Conseil de développement mais vous y avez tous fait référence de manière différente.

Pour autant, je note que, pour une fois, les travaux qui ont été menés au sein du Conseil de développement ont été pris en compte par l'ensemble des groupes politiques et je souhaitais m'en féliciter et remercier les membres du Conseil de développement pour le travail important qu'ils ont réalisé pendant trois ans autour de cette réflexion. Vous vous rappelez qu'ils vous ont transmis 150 propositions. Bien évidemment, le document en a tenu compte et, dans le plan d'actions qui vous est proposé, 53 de ces actions répondent à des attentes exprimées par le Conseil de développement.

L'interprétation que vous faites de l'avis est différente. Certains voient dans l'avis une exigence d'ambition, de progression,

d'autres voient dans l'avis comme monsieur Moralès qu'il faut en faire toujours plus, toujours plus, toujours plus. Donc, pour certains un Conseil de développement qui est sur l'incantation et quelque part vous semblez dire sur l'irresponsabilité et d'autres qui se servent de l'avis du Conseil de développement pour dire : "Somme toute, les inquiétudes que nous formulons et les absences que nous y voyons, le Conseil de développement les a bien repérées également".

Alors je vais restituer brièvement l'avis du Conseil de développement. Il nous formule trois réflexions.

La première, c'est un accord très général et très profond sur les grandes orientations qui sont formulées dans le document stratégique et les actions développées. Il est sans ambiguïté sur cet aspect là. Il se félicite également de l'enrichissement qui a été apporté par le Conseil de développement dans l'élaboration du plan d'actions et donc retrouve trace de son propre travail et il souligne et apprécie ce fait au sein du document. Il se félicite enfin que la collectivité ait choisi, pour les deux ans qui viennent, de prendre comme acte transversal de sensibilisation et de débat public le thème de la santé, de l'air et des déplacements.

Deuxième expression de l'avis, ni une surenchère ni une défiance mais simplement l'expression d'une vigilance qu'ils souhaitent accorder à un certain nombre de thématiques qui leur semblent essentielles dans la mise en oeuvre de l'Agenda 21 du Grand Lyon. C'est vrai de la lutte contre l'exclusion, de la pauvreté et ils ne l'ont pas formulé dans leur texte mais ils disaient plusieurs fois en reprenant la phrase d'Indira Gandhi : "La pauvreté est sans doute aujourd'hui la forme la plus grande de pollution". C'est vrai de la lutte contre l'exclusion, c'est vrai de la politique du logement social, c'est vrai de la responsabilité sociale et territoriale des entreprises. C'est vrai de l'importance qu'ils accordent à la mise en oeuvre d'un plan de sensibilisation et de formation de nos concitoyens au développement durable ; et comment envisager cette politique sans effectivement se fixer, dans ce domaine-là, des ambitions fortes ? Je crois que la posture du Conseil de développement n'est pas de dire que ce qui nous est proposé est insuffisant et qu'il faut en faire plus mais d'exprimer une hiérarchie justement sur l'intérêt qu'il porte à un certain nombre des thématiques.

Enfin, troisième niveau de l'avis du Conseil de développement, c'est tout simplement de dire : "Nous l'avons construit avec vous, nous souhaitons le mettre en oeuvre, le suivre, l'évaluer et l'actualiser dans une démarche participative" ; et de ce point de vue-là, monsieur le président, je sais que telle est bien notre intention.

J'en termine là. Simplement, je souhaite les remercier en votre nom, monsieur le président, au nom de l'assemblée communautaire, pour le travail tout à fait important qu'ils ont réalisé au cours de ces trois dernières années. Nous ne voulons ni d'un Conseil de développement qui soit croupion ni d'un Conseil de développement qui soit exclusivement sur une posture de contre-pouvoir. Je trouve que l'avis est bien équilibré entre une posture de pertinence et une posture d'impertinence et c'est bien ce que nous sommes en droit d'attendre d'un Conseil de développement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Claisse. Monsieur Reppelin, vous avez la parole.

M. le vice-président REPELIN : Je ne voudrais pas revenir sur les interventions des uns et des autres puisqu'il n'y avait pas des approches homogènes. J'ai entendu qu'il n'y avait pas assez d'actions et, d'après d'autres, qu'il y en avait trop. Je crois qu'il y a eu une trop grande focalisation sur ces fiches. Je voudrais dire tout de même plusieurs choses.

Tout d'abord, c'est le premier Agenda 21 d'une communauté urbaine en France qui est rédigé ; des villes en ont rédigé mais pour une communauté urbaine, qui est une entité hétérogène avec des territoires différents, c'est tout de même une grande première. Je voudrais revenir sur la structuration de cette démarche contenue dans le document parce que celui-ci comme beaucoup l'ont dit n'est pas une finalité mais un début. Pour moi, pour le comité de suivi et comme, je pense, pour beaucoup, c'est une course de fond que nous avons démarrée, ce ne sont pas des spasmes ou des effets incantatoires mais nous sommes dans du pragmatisme car nous l'avons voulu pragmatique. Cet Agenda 21 comporte trois approches complémentaires.

La première, c'est "le Grand Lyon acteur aménageur". Ce sont ces 86 fiches qui sont issues de nombreuses fiches venant du Conseil de développement, des services et des grands projets du Grand Lyon (Confluence, les Berges, etc.). Mais, dans un deuxième temps, de ces fiches qui sont celles du Grand Lyon, il va falloir en extraire une dizaine, une quinzaine ou une vingtaine pour impliquer aussi les habitants. Ainsi, le Grand Lyon dit : "Voilà, je vais faire ceci et cela, les services se sont mobilisés, ce sont ces acteurs-là" mais nous devons impliquer les habitants. Le comité de suivi travaillera justement pour ne pas servir un inventaire à la Prévert. C'est finalement la hiérarchisation des actions que certains ont exprimée.

Un deuxième thème -certains l'ont évoqué assez rapidement-, qui va prendre de l'ampleur et qui sera un thème très fédérateur : "Grand Lyon fédérateur à l'écoute des habitants". C'est le thème "air, santé, mobilité" qui a été retenu. Peu en ont parlé ce soir mais nous avons décidé, dans le comité de suivi, que c'était le thème majeur transversal qu'il fallait mettre en avant. Alors il est sûr que, lorsqu'on tire la ficelle de ce thème, vous détricotez beaucoup de choses et je rappellerai que l'air est la première préoccupation des Grand Lyonnais : 64 % des Grand Lyonnais sont inquiets de la qualité de l'air. Il n'y a qu'à voir encore aujourd'hui, nous avons une réunion à la préfecture à propos de la légionellose ; il n'y a pas trop d'inquiétude mais c'est aussi la qualité de l'air qui est en cause.

M. TÊTE : Sauf pour ceux qui sont morts !

M. le vice-président REPELIN : Il n'y a pas de mort sur Lyon mais il y en a eu dans d'autres villes.

Ce que je voulais dire, c'est que ce thème-là s'intègre aussi dans le plan national "santé et environnement" du Gouvernement. On voit bien que "air, santé, mobilité", c'est la voiture en ville, ce sont les transports en commun, c'est tout ce qui touche à la mobilité, à la meilleure connaissance des polluants, à la modélisation, à la prévention, à la prévision aussi et aux pics de pollution. Il y a là quelque chose de très important à faire et vous verrez la déclinaison des actions dans le futur. Bien sûr, nous n'avons rien chiffré mais vous verrez des résultats.

Le troisième thème -personne n'en a parlé ; pourtant, c'est un thème qui me tient à cœur-, c'est "le Grand Lyon animateur et coordinateur territorial". En effet, nous avons voulu faire des expérimentations sur trois territoires structurants, que l'on a trouvés pertinents et qui sont très différents. Nous voulons montrer que le développement durable peut s'appliquer à une collectivité sur des grands thèmes fédérateurs mais peut aussi s'appliquer sur des territoires qui sont nettement différents.

Je cite l'Anneau bleu -vous le connaissez tous- entre les canaux de Miribel et le canal de Jonage -nous avons eu une délibération tout à l'heure ; c'est donc quelque chose qui est bien lancé, qui est opérationnel déjà sur une partie. Le Val de Saône et la vallée

de la chimie sont les deux autres secteurs. On voit bien que ces trois territoires sont différents.

Le premier est relativement vert puisqu'il met à l'intérieur de son anneau la stratégie de préservation de la qualité et la quantité d'eau potable. C'est tout ce qui concerne le parc de Miribel-Jonage comme huitième parc français en fréquentation : comment concevoir un parc ludique et la préservation de la qualité de l'eau ? C'est tout ce qui arrive de la nappe de l'est avec les nitrates qui percolent tranquillement vers nos canaux, c'est aussi la véloroute du Léman à la mer qui va traverser le paysage. Vous voyez la complexité de ce territoire.

C'est pour cela que nous avons mis des partenaires autour de la table : il y a le Grand Lyon bien sûr, EDF, le syndicat de Miribel-Jonage, le Symalim qui s'occupe du parc, le Ségapal, la communauté de communes du plateau de Miribel. Vous voyez que c'est quelque chose qui transcende les limites administratives et qui met autour de la table d'autres partenaires. Puis nous avons décidé de signer une charte pour engager tout le monde et finalement l'Etat est arrivé et a dit : "Moi aussi je voudrais signer cette charte, je suis concerné par les inondations, par la qualité de l'eau, etc.." et VNF (Voies navigables de France) s'est aussi jointe à nous. Vous voyez que s'ils avaient pensé que cet Agenda 21 était futile, que c'était "du pipeau", ils ne seraient pas venus avec nous. Donc tous les acteurs sont présents et la signature de la charte se fera le 30 juin à Décines Charpieu, au Toboggan.

Sur le Val de Saône, seize communes se sont fédérées et sont réunies autour d'un thème fédérateur qui est la Saône : c'est la qualité des eaux, en partenariat avec le syndicat Saône-Doubs en amont, c'est la reconquête des berges, c'est aussi l'économie puisque nous avons fait des partenariats avec des entreprises. Nous les avons regroupées en leur proposant de s'intégrer dans notre Agenda 21. Les associations sont venues et nous avons organisé des forums. Il y a une dynamique qui se crée.

La vallée de la chimie, c'est le dernier territoire. Il est en train de se constituer. Les cinq maires de la vallée de la chimie ont adhéré. Cela va du port Edouard Herriot à Solaize en passant par Pierre Bénite, Saint Fons et Feyzin. Ce sont des communes qui transcendent les conférences des maires car elles appartiennent à trois conférences des maires. La vallée de la chimie, c'est un travail sur les risques majeurs, sur l'emploi, la requalification des friches, la recherche privée et publique, les éco-entreprises, etc. et le pôle de compétitivité chimie-environnement, qui a été lancé et qui devrait avoir une bonne partie de son implication sur la vallée de la chimie.

Voilà des approches territoriales sur lesquelles il va se passer beaucoup de choses, beaucoup d'engagements et beaucoup de dynamiques. Alors bien sûr, pour le moment, ce n'est pas chiffrable mais on prévoit des indicateurs locaux comme il y aura des indicateurs au niveau du Grand Lyon.

Voilà ce que je voulais rajouter sur l'aspect pragmatique du développement durable et aussi sur ces trois approches complémentaires parce que je crois que tout cela est intéressant. Je rappellerai simplement que j'ai rencontré la ville de Montréal qui travaille aussi sur son Agenda 21. C'est à peu près la même approche. Ils travaillent aussi sur des quartiers, sur des entités géographiques qui sont assez intéressantes.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Da Passano.

M. le vice-président DA PASSANO : Juste un petit mot, monsieur le président. Je m'étais permis de vous demander

la parole parce que la délégation que vous m'avez confiée est finalement l'une de celles qui permet peut-être le mieux de passer de la théorie à la pratique. Je voulais, en complément de ce que vient dire mon collègue Michel Reppelin, dire deux mots de cette délégation et également profiter de cette soirée où tout le monde est mobilisé autour de l'Agenda 21 pour mobiliser mes collègues.

Deux mots pour dire qu'il est vrai que ce sont des normes européennes pour les fours d'incinération mais croyez-moi, quand on s'est trouvé avec la nécessité de les mettre aux normes, c'était un pari qui n'était pas si simple que cela, tant sur le plan technique que sur le plan financier. Il sera tenu.

En ce qui concerne nos déchetteries, on est là aussi passé de la théorie à la pratique puisque nous sommes en train de mettre en place dans chaque déchetterie deux nouveautés : la récupération des déchets dangereux des ménages qui jusque-là fonctionnait très mal puisque moins de 10 000 habitants du Grand Lyon s'étaient rendus dans les points de collecte en 2004 et, peu à peu, l'ouverture le dimanche matin des déchetteries, ce qui devrait nous éviter pas mal de décharges sauvages.

Je voudrais attirer votre attention également sur l'opération de compostage individuel ; elle a été lancée sur cinq communes à titre expérimental avec 850 composteurs. Mes chers collègues, aujourd'hui, on manque de composteurs. On a beaucoup plus de demandes qu'on avait de possibilités. J'espère que nous pourrions reconduire cette opération et l'amplifier l'an prochain.

L'expérimentation en ce qui concerne la collecte sélective par bennes à chargement latéral et la mise en place de silos enterrés est aujourd'hui en cours. Elle est engagée sur quelques communes, vous l'avez certainement déjà lu dans la presse.

Je termine en vous disant que nous sommes bien conscients que, pour tout ce que peut faire la Communauté urbaine pour améliorer la collecte sélective -parce que c'est l'un des points capitaux de l'Agenda 21-, les services ont beaucoup travaillé et que, sur les trois premiers mois de l'année, nous avons gagné entre 5 et 10 points sur le refus de tri, ce qui, je crois, est excellent.

Nous lançons une opération avec un colloque qui se tiendra dans cette salle le 3 juin ; nous sommes en train d'inviter toutes les mairies. Je voudrais attirer, sur cette réunion, l'attention de mes collègues maires parce que ce que je retiens de notre débat, c'est que, premièrement, tout le monde est pour et, deuxièmement, tout le monde dit qu'il faut passer de la théorie à la pratique. La pratique, si vous voulez qu'on la mette en place ensemble, je vous invite à être tous présents ou représentés par un adjoint ou un technicien le 3 juin dans cette salle. Nous allons tenir un colloque toute la journée avec Eco-emballage d'où sortiront un certain nombre d'expérimentations pour lesquelles nous cherchons des communes volontaires. Nous mettrons en place également un certain nombre d'outils de communication, notamment des outils de communication bien adaptés aux bulletins municipaux et je ne doute pas que tous mes collègues maires auront à cœur d'utiliser ces outils parce que la Communauté urbaine peut faire l'essentiel du travail mais il faut aussi que ce soit bien relayé localement. Je voulais donc lancer ce petit appel et remercier tous les collègues qui seront là le 3 juin à notre colloque avec Eco-emballage. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Madame le rapporteur, vous voulez compléter ?

Mme la vice-présidente VESSILLER : Monsieur le président, je souhaiterais apporter quelques réponses ou quelques remarques suite aux différentes interventions.

D'abord, je remercie tous les groupes de leur expression qui témoigne à la fois de leur intérêt pour le développement durable et d'un certain consensus qui se dégage sur le concept, même si ensuite on voit bien qu'il y a des divergences à la fois sur les méthodes et sur les contenus. Beaucoup soulignent qu'il faut aller plus loin. Donc, notre Agenda 21 suscite des envies, c'est plutôt positif et nous sommes preneurs des propositions qui ont émergé ce soir. En même temps, certains doutent que nous pourrions tout faire ; nous devons donc trouver un équilibre entre avoir plus d'ambitions et faire déjà avancer ce qui est dans notre plan d'actions.

Sur la remarque concernant la disparité des actions ou en tout cas leur grande hétérogénéité, c'est vrai que l'on peut faire cette remarque-là mais je crois qu'il faut souligner que cela est lié à une appropriation plus ou moins forte de certaines thématiques par notre institution communautaire. Autant sur les déchets -comme vient de le dire le président Da Passano-, tout le monde est d'accord et on sait bien faire à la Communauté, c'est un de nos coeurs de métier, on peut donner des indicateurs chiffrés, précis, pas de problème, autant sur des questions comme l'économie sociale et solidaire, le commerce équitable -comme je le disais dans un rapport précédent-, on est à ce jour moins en capacité de donner des actions peut-être plus précises et avec des indicateurs. Mais il faut bien sûr que nous progressions dans ces différents domaines dont plusieurs ont souligné qu'il fallait que l'on approfondisse à la fois nos objectifs et les actions que l'on va conduire.

Sur la question de la coopération décentralisée, c'est vrai que nous n'avons pas chiffré la part que la Communauté urbaine consacre, que ce soit en ressources directes et en moyens humains. L'augmentation du budget de la coopération décentralisée que nous sommes plusieurs à souhaiter dans cette salle compte tenu des enjeux qu'il y a en matière de solidarité internationale, je crois que cette question est à discuter au moment des engagements budgétaires et elle devra l'être de nouveau.

Sur la question des indicateurs que plusieurs d'entre vous ont abordée, vous insistez effectivement sur la nécessité d'avoir des résultats chiffrés et qui permettent de mesurer les progrès accomplis. Cela, évidemment, c'est un point important de l'Agenda 21 que de pouvoir objectiver les progrès accomplis. Alors, il est vrai qu'il aurait été préférable que chaque action en soit dotée. En même temps, définir des indicateurs qui soient à la fois fiables, qui soient rigoureux sur le plan scientifique, qui soient partagés par les différentes instances qui sont en capacité de produire ces indicateurs, cela nécessite un travail technique qui n'était pas mûr pour certains sujets au moment où nous publions notre Agenda 21.

Je prends l'exemple du bruit qui a été cité par plusieurs de nos collègues : c'est vrai que c'est un sujet qui, après l'air, est une préoccupation importante pour les habitants du Grand Lyon mais on sait aussi que c'est un sujet techniquement beaucoup moins connu, où l'on a encore moins exploré les choses qu'en matière de qualité de l'air et si l'on a des acteurs et des scientifiques pertinents sur ce sujet-là dans l'agglomération, c'est bien avec eux que l'on est en train d'élaborer des outils cartographiques, des outils de mesure pour bien connaître l'exposition au bruit, bien connaître l'environnement sonore et c'est bien avec eux que l'on définira ces indicateurs. Mais, à ce jour, il était prématuré, étant donné que l'on n'a pas encore tous

ces outils-là à disposition, de les définir précisément dans la fiche actions. Je crois que ce n'est pas une volonté d'avoir botté en touche mais c'est pour être sûr de définir les bons indicateurs sur les bons sujets.

Sur la remarque qui consiste à dire : "On fait beaucoup d'observatoires", je crois qu'il est nécessaire, en démocratie, dans l'action publique, de bien mesurer pour, après, agir et justement nous permettre de voir si l'on avance dans le bon sens ou pas, et infléchir. Donc les observatoires ne sont que des outils mais des outils indispensables dans les politiques publiques.

Sur des sujets qui seraient insuffisamment traités, par exemple le logement ou la question des déplacements, je crois que la difficulté de notre Agenda 21 était de ne pas refaire l'élaboration de politiques sectorielles qui sont menées par ailleurs comme le PLH, le PDU mais bien de voir, dans ces démarches sectorielles, ce qui interpelle, ce qui concerne le développement durable et c'est pour cela que l'on n'en a pris qu'une partie et une partie seulement. Sur la question des déplacements, on ne se substitue pas, avec l'Agenda 21, au Sytral qui élabore le PDU mais on met en exergue quelques actions qui concernent directement nos compétences communautaires, notamment la question du partage de la voirie avec les couloirs de bus et les aménagements cyclables et ce sont ces actions-là que l'on retient, cela n'enlève rien au PDU que votera prochainement le Sytral.

Monsieur Jeannot, vous indiquez qu'il y a quelques actions qui consistent simplement à respecter la réglementation ; je crois qu'il faut souligner que c'est déjà bien de s'engager à respecter la réglementation. Simplement, sur la question des aires d'accueil des gens du voyage, je rappelle que loi Besson, depuis 1990, oblige les communes de plus de 5 000 habitants à réaliser des aires d'accueil des gens du voyage et nous sommes en 2005. Les équipes précédentes n'avaient pas encore respecté la réglementation. Donc dire que l'on va la respecter et surtout le faire, je pense que cela mérite d'être écrit effectivement en indiquant bien les moyens par lesquels on va la respecter.

Idem dans le domaine de la réglementation technique des bâtiments et des performances énergétiques : on a une réglementation en France qui s'appelle "réglementation technique 2000", on va bientôt avoir la réglementation technique 2005 et, néanmoins on sait bien que l'on n'applique pas encore la réglementation technique 2000. Donc dire que l'on va inciter, avec un référentiel "habitat durable", à aller au-delà de la réglementation, il me semble que c'est déjà un progrès.

Certains déploraient qu'il n'y ait pas eu de sujet innovant. Je crois que ce n'est pas tout à fait le cas : que ce soit sur la question de l'expérimentation de la livraison de marchandises, sur l'espace des temps ou sur l'approche des grands territoires, on inscrit des actions innovantes.

Avant-dernier point, certains soulignaient que des actions concernaient l'interne, la communication, c'est vrai mais c'est bien une des orientations de dire que le Grand Lyon, l'institution, se mobilise pour le développement durable. On sait que cela nécessite un changement de culture, un changement dans les pratiques professionnelles et donc, du coup, je pense que c'est bien de l'afficher comme un outil aussi de mobilisation des services de la Communauté.

Enfin, je soulignerai que beaucoup ont insisté sur la question de l'éducation, de la sensibilisation et je m'en félicite, d'autant plus que j'ai en charge ce domaine-là. Donc, en effet, j'espère qu'avec l'élaboration du plan local d'éducation à l'environnement, nous

développerons les moyens de cette éducation dont nous avons besoin pour réussir l'Agenda 21.

Voilà, monsieur le président, ce que je voulais ajouter.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Vessiller. Quelques mots, mes chers collègues, tout d'abord pour remercier nos collègues messieurs Reppelin, Claisse et madame Vessiller qui, depuis qu'elle a pris sa vice-présidence, s'est engagée très fortement sur ce problème du développement durable et de l'Agenda 21 et a contribué à faire évoluer notre réflexion, ce dont je la remercie.

Je crois qu'en effet, on ne peut pas se contenter simplement de discours c'est très facile sur le développement durable, un sujet aussi important puisqu'il recoupe à la fois les problèmes économiques, les problèmes sociaux et les problèmes environnementaux. Le discours est évidemment facile et plus il est globalisant et plus il est facile. Alors je crois que le vrai problème et la véritable réalité de l'Agenda 21, c'est lorsqu'il se traduit dans les faits et, pour qu'il se traduise dans les faits, il faut rechercher un équilibre ce que vous avez très justement remarqué, madame Yéréman, et je vous remercie d'être une aussi fidèle lectrice de mes propos entre ceux qui veulent et voudraient prendre un développement économique, sans regarder effectivement les aspects sociaux, sans regarder les aspects écologiques et, pour reprendre le mot qui avait été employé par monsieur Laurent et que j'avais beaucoup aimé, que je cite beaucoup lorsqu'il était monsieur Laurent, non pas Patrick mais son frère, lorsqu'il était Gil Medef et qu'il avait parlé de compétitivité globale, c'est-à-dire en disant que la compétitivité des entreprises devait être profondément liée à la compétitivité globale des territoires, c'est-à-dire au fait qu'ils fonctionnent bien socialement, qu'ils fonctionnent bien du point de vue de la qualité de la vie, du point de vue de l'environnement et donc on ne pouvait pas prendre l'une des notions sans prendre en compte toutes les autres.

Je crois qu'effectivement, notre volonté est bien de faire que l'on prenne en considération les trois dimensions du développement durable.

Problème économique : tout à l'heure, notre collègue, maire de Saint Fons, en a parlé longuement. Il est évident qu'une agglomération qui perdrait sa compétitivité économique perdrait aussi sa capacité d'action sociale, perdrait également sa capacité à créer un environnement favorable et serait une agglomération qui régresserait. C'est pour cela que les projets de développement économique pour l'avenir sont, pour nous, tout à fait importants et que lorsque nous développons de grands projets avec Grenoble, par exemple, sur les biotechnologies ou les projets de canceropôles, nous essayons de faire en sorte que l'université, la recherche et les industriels travaillent dans le même mouvement. C'est quelque chose qui nous semble tout à fait important.

En matière d'équilibre social de l'agglomération, je ne peux pas laisser dire que rien ne serait fait et qu'en particulier en matière de logement social, rien n'aurait été fait. Nous avons grosso modo doublé le nombre de logements sociaux construits dans cette agglomération depuis le début de mandat et surtout nous en avons complètement modifié la répartition. J'aime à dire que, sur la ville de Lyon, nous avons fait en sorte effectivement que le nombre de logements sociaux soit doublé, que nous avons réussi à faire travailler ensemble les promoteurs immobiliers privés et les différents offices HLM, qu'au cours de l'année 2004, nos collègues de l'ouest lyonnais ont construit plus de logements sociaux pour la première fois depuis des années que sur les communes de l'est de manière à ce que nous

travaillions effectivement au rééquilibrage de l'agglomération. Lorsque je vois à la fois ce que nous faisons en matière de GPV où nous allons tout de même consacrer 723 M€ au problème du renouvellement urbain, lorsque je vois les projets que nous développons sur le Carré de soie, sur le Puisoz, sur Renault Trucks, je vois que nous sommes en train de réussir notre pari qui est de faire que cette agglomération soit une agglomération de rééquilibrage social et une agglomération où l'on puisse vivre bien dans l'ensemble des quartiers et des communes de notre agglomération.

Par ailleurs, sur le plan de l'équilibre environnemental, je veux dire que nous déclinons bien évidemment un certain nombre de propositions aujourd'hui dans l'Agenda 21 mais que nous n'avons pas attendu la quatrième année du mandat pour engager déjà un certain nombre d'actions ; tous ceux qui participent ou qui ont participé à l'exécutif sont bien placés pour le savoir parce qu'ils ont pu suivre par eux-mêmes la façon dont nous prenions ces problèmes en compte.

Si l'on veut citer quelques sujets, je veux dire que ce que nous faisons aujourd'hui en matière de transport en commun est à mon avis tout à fait exemplaire, à la fois par la quantité produite et par la qualité produite. Avant la séance de notre conseil de Communauté, j'étais avec Bernard Rivalta, un certain nombre de techniciens du Sytral et en même temps du Grand Lyon et nous examinions le projet de ligne T4 qui sera bientôt soumis à enquête publique. Quand je regardais la qualité de ce que nous allons produire, au-delà même des problèmes de transports et de déplacements urbains, d'un point de vue environnemental, qualitatif et requalification de la ville, je me disais que c'était vraiment de très beaux projets.

Je disais tout à l'heure que nous requalifions nos espaces et que nous essayons de rééquilibrer l'agglomération. Non seulement nous le faisons d'un point de vue social mais nous le faisons aussi d'un point de vue qualitatif puisque, dans les nouveaux projets que nous développons, que ce soit par exemple le Confluent, que ce soit le Carré de soie, que ce soit La Duchère, nous lions la haute qualité environnementale au problème social que nous sommes en train de régler, par ailleurs, et nous faisons des cahiers des charges qui mettent la haute qualité environnementale dans l'ensemble de nos projets.

Lorsque je regarde, en matière d'espaces publics, ce que nous sommes en train de réaliser sur les berges du Rhône dont les travaux vont commencer en septembre, ce que nous sommes en train de réaliser sur l'Anneau bleu, l'ensemble des parcs urbains que nous sommes en train de réaliser à la fois à Gerland, sur le confluent, sur la vallée de la Saône et tout à l'heure, monsieur Reppelin en a parlé, je me dis que finalement nous ne sommes pas mal placés. Et lorsque je vois que nous sommes la première communauté urbaine de France à réaliser un Agenda 21, je me dis que nous agissons avec un maximum de célérité.

Bien évidemment, demain chacun se positionnera par rapport au bilan qui a été fait dans la Communauté urbaine mais je tiens à dire que ce sera un positionnement qui sera un positionnement global, c'est-à-dire que l'on ne dira pas : "Moi, j'ai pris ceci, ceci et cela parce que c'est super bien et c'est apprécié par 95 % des Lyonnais mais, par contre, si j'avais été plus puissant ou si j'avais été là, etc.. j'aurais aussi fait et ceci et cela, et cela...". Il faudra prendre le bilan de manière globale. On sera pour ou on sera contre et on ira les uns et les autres devant les électeurs avec notre bilan, pour la critique de ce bilan, mais ce sera quelque chose de global. En ce qui me concerne, je veux dire que je pense que la majorité de cette Communauté urbaine pourra

aller devant les électeurs avec un bilan du développement de l'agglomération dans tous ces domaines et en particulier dans celui du développement durable que je pense extrêmement positif.

Voilà, mesdames et messieurs, je vous remercie pour tous ceux qui ont participé aux réflexions sur l'élaboration de cet Agenda 21.

Je vais le mettre aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstentions : M. Tête (groupe Les Verts) - groupe Union pour un mouvement populaire.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2005-2693 - proximité, ressources humaines et environnement - Déchetteries - Règlement intérieur - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Roche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2693. Monsieur Roche, vous avez la parole.

M. ROCHE, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, la commission a émis un avis favorable pour ce rapport qui concerne le règlement intérieur des déchetteries.

M. LE PRÉSIDENT : Avant que vous ne repartiez, je vais en profiter pour redire quelques mots aussi par rapport au développement durable.

Quand on est pour le développement durable, on ne l'est pas seulement dans les mots mais aussi dans les faits, c'est-à-dire par exemple, si l'on veut une ville propre, il ne faut pas dire : "Des déchetteries partout, sauf dans mon arrondissement ou sauf dans ma commune"; lorsque l'on est pour le développement durable et que l'on est pour les plans de vélos, c'est effectivement "des pistes cyclables partout, sauf dans la rue qui passe devant chez moi". Lorsque l'on veut installer les racks pour le plan Vélo'V dont tout le monde se félicite, c'est "partout sauf dans tous les endroits où j'ai eu une pétition de la part du commerçant qui trouvait que cela gênait un peu sa vitrine". Lorsque l'on veut faire du transport en commun, c'est effectivement pas "partout, sauf devant chez soi". Lorsque l'on fait des plans de circulation, il ne faut pas en même temps élaborer des tracts qui tirent à boulets rouges contre les plans des déplacements urbains qui sont faits.

Je crois qu'en tout, il faut avoir une cohérence. On est soit pour le développement durable, y compris dans la réalité, y compris quand c'est difficile, mais on est dans le développement durable partout ou alors on dit : "Nous sommes partisans du vieux modèle des villes du début du XX^{ème} siècle quand cela fumait partout, quand il y avait de la circulation partout, lorsque effectivement nous n'avions aucun souci de la qualité de l'environnement". Mais il faut avoir une cohérence globale et donc je me permettrai de le rappeler ici ou là à un certain nombre de grands défenseurs du développement durable et qui quelquefois ont critiqué des plans.

Moi, cela m'a fait rire : par exemple, je me souviens du débat que nous avons eu sur les problèmes de stationnement payant et j'avais vu quelques députés intervenir dans leur

circonscription avec une vigueur extraordinaire puis je voyais qu'après, nous, on avait été modestes, on avait augmenté de 20 % le nombre de places payantes et qu'un de leurs collègues, maire d'une grande ville de France, lui, n'était pas allé par quatre chemins : il avait multiplié par quatre le nombre de places payantes, ce qui a fait que les protestations qui avaient eu lieu dans l'agglomération lyonnaise étaient une aimable plaisanterie par rapport au mouvement qui s'était déclenché dans cette ville.

Alors, mes chers collègues, si on veut effectivement que la politique soit crédible, il faut essayer de faire partout ce que l'on dit et de dire un petit peu partout aussi ce que l'on fait. Ceci est valable évidemment pour chacune et chacun d'entre nous.

On peut passer au dossier concret des déchetteries. Donc, le groupe Aglo et le groupe Les Verts ont demandé la parole. Le groupe Aglo.

M. le vice-président PILLONEL : Ce sera court. La délibération que vous présentez ce soir peut paraître rigide compte tenu de l'intérêt que nous portons au tri. Néanmoins, les coûts le justifient : 580 € par tonne. Il me semble donc qu'il faudrait se proposer un travail d'optimisation des coûts sur cette question.

D'autre part, d'une façon plus pragmatique, j'aurai deux questions à poser : ne faut-il pas autoriser un nombre de passages par trimestre, soit douze, plutôt que quatre par mois, notamment pour permettre les accès plus nombreux lors de déménagements, vide-greniers, enlèvement communal par exemple ? Ensuite, deuxième question : lorsqu'une municipalité vient avec un petit véhicule, payetelle ou pas et pour combien de passages ? Voilà mes questions et j'aimerais bien avoir une réponse.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Tête, vous avez la parole.

M. TÊTE : Monsieur le président, mes chers collègues, nous avions deux observations. L'une a été clarifiée, sur la notion de test. Il reste l'observation, qui est importante, sur les produits comportant de l'amiante. Effectivement, la nouvelle réglementation, qui étend donc l'acceptation d'un certain nombre de déchets, la refuse pour les produits comportant de l'amiante.

La question de l'amiante est un dossier éminemment important. On a vu que la France a été en retard par rapport à la mise en place d'une réglementation, que beaucoup de salariés ont travaillé dans de très mauvaises conditions, que récemment deux tribunaux viennent de condamner des entreprises pour avoir exposé leurs salariés à l'amiante et que cette question se pose pratiquement chaque fois que l'on est obligé de démolir un bâtiment ; nous faisons un lot spécifique pour le désamiantage des bâtiments pour que les choses se fassent dans de bonnes conditions.

Et la philosophie générale aujourd'hui est de préférer que les choses soient réglées par des spécialistes que réglées par les citoyens. Or, dans la solution qui consiste à mettre aujourd'hui le refus, pour les usagers particuliers, des produits comportant de l'amiante, les usagers ne sont pas vertueux à un niveau formidable et la plupart des gens va se débarrasser des produits amiante dans les poubelles normales ; il ne faut pas rêver, ils ne vont pas, comme certains le croient, vers des spécialistes déposer les produits amiante et payer un surcoût spécifique, il ne faut pas le croire. Donc ce seront nos salariés qui travaillent dans la récupération des ordures qui seront en contact des ordures normales avec de l'amiante, ce seront nos usines d'incinération qui régleront ces problèmes d'amiante et qui ne vont pas les régler dans de bonnes conditions.

Pour ma part, je crois qu'il serait préférable que nous acceptions les produits amiante dans nos déchetteries, que nous le fassions savoir, que nous mettions à disposition du personnel, soit un personnel spécifique et, en s'en donnant les moyens, soit un personnel préparé et équipé pour recevoir ces produits parce qu'il faut bien sûr que le personnel qui sera là pour la réception dans ces containers soit à niveau pour les recevoir et cela, il faut comprendre que ce n'est pas quelqu'un qui va s'improviser là aussi mais je crois que l'on ne peut pas rester dans un système de refus des produits amiante.

C'est pour cela, monsieur le président, que notre groupe a une proposition à vous faire : soit vous nous dites : "Cette question, on la revoit dans six mois, ce n'est pas un refus définitif, c'est un refus temporaire pour six mois, pour le temps de réfléchir, etc." et nous voterons le rapport, soit effectivement nous disons : "Non, c'est un refus définitif et jusqu'à la fin du mandat, ce sera comme cela" et notre groupe Les Verts ne peut pas souscrire compte tenu de tout le travail qu'il a fait sur la politique amiante ; nous ne pouvons pas accepter donc nous nous abstenons sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le vice-président DA PASSANO : Je vais dire deux mots. D'abord en ce qui concerne l'intervention de notre collègue, monsieur Pillonel : si aujourd'hui, le nombre de passages a été fixé tel qu'indiqué dans le rapport, c'est pour des contraintes budgétaires. On peut revoir ce règlement. Aujourd'hui, on a essayé de trouver un équilibre avec ce nombre de passages. Le précédent règlement datait de mémoire de 1997, je crois ; on l'a revu, on peut le revoir l'an prochain ou dans deux ans s'il en est besoin.

M. le vice-président PILLONEL : Je ne demande pas une augmentation, quatre multipliés par trois, cela fait douze mais c'est sur le trimestre plutôt que sur le mois, c'est tout.

M. le vice-président DA PASSANO : Cela ne change pas grand-chose.

M. le vice-président PILLONEL : Si, cela change parce que, pour un déménagement, ils font cinq ou six voyages alors que là, au bout de quatre, on leur dit : "C'est fini".

M. le vice-président DA PASSANO : D'accord, on peut essayer de trouver effectivement une adaptation pour ce genre de cas particuliers.

Quant aux mairies effectivement, pour l'instant, en vertu de notre règlement mais en vertu aussi du règlement ancien, elles continuent à payer, elles sont considérées pour l'instant comme des entreprises. Je ne demande qu'à modifier le règlement si tout le monde en est d'accord et si l'exécutif le décide mais, pour l'instant, le règlement est ainsi rédigé, donc elles paient.

Quant à l'amiante, je voulais qu'on se laisse peut-être un peu de temps de réflexion. Je ne suis pas un spécialiste de l'amiante mais, que je sache, aujourd'hui, seules des entreprises qui ont un agrément de la DRIR ont capacité à traiter l'amiante, c'est-à-dire à procéder à la déconstruction, à la sélection des matériaux, à leur emballage parce que les matériaux sont emballés, je crois, sous pression et ensuite à leur traitement. Alors pourquoi pas en déchetterie ? Là, pour le coup, il faudrait une modification de la loi. Aujourd'hui, que je sache, on n'est pas agréé et cela nécessiterait la mise en place de tout un service spécial. On ne peut pas, avec le personnel que l'on a aujourd'hui, traiter de l'amiante. Aujourd'hui, c'est impossible !

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Tête d'abord, je répondrai ensuite.

M. TÊTE : Il est possible de le réceptionner et de le faire traiter par une entreprise agréée après. Bien sûr, ce n'est pas nous qui allons le traiter après mais au moins il est réceptionné en déchetterie dans de bonnes conditions et après on le fait traiter, avec un lot spécifique, par une entreprise.

La ville de Lyon est confrontée à ce problème. Chaque fois que l'on déconstruit pour faire des groupes scolaires, etc., je passe un lot spécifique si j'ai une analyse à l'amiante positive et je prends des sociétés agréées. Donc si je peux le faire à la ville de Lyon, j'imagine que le maire de Lyon, qui est aussi président de la Communauté urbaine, peut obtenir cela de son administration.

M. le vice-président DA PASSANO : La déchetterie n'est pas à la ville mais à la Communauté urbaine. Et qui le transporterait en déchetterie dans votre cas de figure ?

M. TÊTE : C'est le citoyen qui l'apporte en déchetterie pour éviter que le citoyen le jette dans sa poubelle et quand le produit est dans la déchetterie, dans un endroit spécifique, dans de bonnes conditions, à ce moment-là, c'est une entreprise spécialisée qui vient le récupérer et le traiter.

M. le vice-président DA PASSANO : Personnellement, je ne me vois pas avec des citoyens qui se baladeraient avec de l'amiante à travers la Communauté urbaine.

M. LE PRÉSIDENT : J'en reviens à ma discussion précédente. J'ai déjà du mal à faire accepter les déchetteries et je suis obligé de me battre sur Lyon, par exemple, avec les maires d'arrondissement, qu'ils soient d'ailleurs de la majorité ou de l'opposition ; si en plus je leur annonce que, dans leurs déchetteries, on va mettre de l'amiante, je peux vous dire que ce n'est plus la peine que j'aie en voir aucun ! Mais si le groupe Les Verts veut aller désamianter, j'indique aux particuliers que lorsqu'ils trouvent de l'amiante chez eux, le groupe Les Verts est prêt à désamianter et nous financerons ses actions !

M. TÊTE : L'amiante est chez les particuliers !

M. LE PRÉSIDENT : On vous enverra chez les particuliers pour désamianter.

Donc on va en rester là pour le moment. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstentions : groupe Les Verts - Mme Desbazeille (groupe Union pour un mouvement populaire).

Adopté.

Rapporteur : M. ROCHE.

(La séance est levée à 21 heures).